

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Continuous pagination.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE.

TOME I.

AOUT, 1842.

No. 6.

## ANTIQUITÉS AMÉRICAINES.

### LES PÉRUVIENS.

QUOIQUE les Péruviens ignorassent, comme tous les peuples du Nouveau-Monde, l'art admirable de l'écriture alphabétique, ils n'en étaient pas moins la nation la plus policée de l'Amérique Méridionale, lors de l'arrivée des Espagnols, comme l'attestent leurs institutions politiques et religieuses, leurs bâtimens, leurs forteresses, et la magnificence de leurs temples, leurs routes superbes de quatre à cinq cents lieues de long sur le dos des cordillères, leurs canaux d'irrigation, leurs ponts, leurs vases et autres ustensiles d'or, leurs habillemens, leurs armes et leurs ornemens.

*Cuzco* était la capitale de l'empire des Incas, ce qui la faisait regarder par les anciens Péruviens comme une ville sacrée. Son fameux temple du soleil, qu'on peut regarder comme le plus magnifique édifice que les indigènes aient élevé dans l'Amérique du Sud, mérite que nous en donnions une description abrégée : nous le ferons en suivant GARCILASSO DE LA VEGA. Ses quatre murailles, dit cet historien, étaient toutes lambrissées de plaques d'or. Sur le grand autel, situé du côté de l'orient, on voyait la figure du soleil, faite de même sur une plaque d'or ; son épaisseur était double de celle des lames qui couvraient les parois. Cette figure, qui était toute d'une pièce, avait le visage rond, environné de rayons de flammes, de la même manière que nos peintres ont coutume de la représenter ; elle était si grande, qu'elle s'étendait presque d'une muraille à l'autre. Aux deux côtés de l'image du soleil étaient les corps des Incas décédés, tous rangés par ordre, selon leur ancienneté ; leurs corps embaumés étaient très bien conservés : ils étaient assis sur des trônes d'or, élevés sur des plaques du même métal, et avaient le visage tourné vers le bas du temple, à l'exception de HUAYNA-CAPAC, qui était placé directement vis-à-vis la figure de cet astre. Le temple avait plusieurs portes, toutes couvertes de lames d'or : la principale était du côté du nord. Tout autour des murailles il y avait une plaque d'or en forme de couronne ou de guirlande : elle avait plus d'une aune de large. Le toit était en bois fort épais, couvert de chaume, parce que les Péruviens ignoraient l'usage des tuiles et des briques. A côté du temple, on voyait un cloître à quatre faces, orné d'une guirlande d'or, sin, d'une aune de large, comme celle qui environnait le temple. Tout autour de ce cloître, il y avait cinq pavillons en carré, dont le toit

avait la forme pyramidale. Le premier pavillon était consacré à la lune, femme du soleil : c'était celui qui était le plus voisin de la grande chapelle du temple ; ses portes et son enclos étaient couverts de plaques d'argent : une grande plaque d'argent offrait l'image de la lune, avec le visage d'une femme. Aux deux côtés de cette idole, on voyait les corps des reines décédées, rangés dans l'ordre de leur ancienneté. MAMA-OELLO, mère de Huayna-Capac, était la seule qui avait la face tournée vers l'astre de la nuit. Venait ensuite le pavillon consacré à Venus, aux Pléiades et à toutes les étoiles en général : cet édifice et son grand portail étaient couverts de plaques d'argent, comme celui de la lune. Son toit était parsemé d'étoiles de différente grandeur, afin d'imiter le ciel. L'autre pavillon était consacré à l'éclair, au tonnerre et à la foudre : il était tout lambrissé d'or. Le pavillon suivant était dédié à l'arc-en-ciel, dont l'image était tracée sur l'une des murailles, où on l'avait sculptée au naturel sur les plaques qui la recouvraient. Le cinquième et dernier pavillon était destiné au grand sacrificeur et aux autres prêtres qui desservaient le temple, et qui tous devaient être de la famille des Incas. Cet appartement, enrichi d'or du haut en bas, comme les autres, leur servait seulement de salle d'audience : ils y délibéraient sur les sacrifices qu'il fallait faire, et sur toutes les autres choses qui concernaient le service du temple. Les célèbres vierges du soleil n'habitaient pas dans le temple, comme on le croit communément, ni même dans ses environs ; mais elles occupaient un vaste bâtiment qui en était très éloigné, et travaillaient pour fournir des habillemens aux Incas et à leur nombreuse famille. Cet immense couvent renfermait ordinairement 1,500 vierges. On sait combien était horrible la punition infligée à celle qui manquait au vœu de chasteté.

Cuzco offrait une autre construction très remarquable : c'était sa célèbre citadelle, qu'on doit regarder comme la construction la plus massive du Nouveau-Monde. On y admirait surtout les dimensions énormes des pierres qui en composaient les murailles. On est embarrassé pour expliquer comment les Péruviens ont pu remuer ces masses et les transporter de plusieurs lieues de distance, sans le secours de nos instrumens et de nos machines. Pedro de CIECA fait observer que dans les murailles de cette forteresse, on voyait une quantité de pierres qui surpassaient en grandeur toutes celles des autres bâtimens qu'il avait vus, quoiqu'il en ait mesuré une à Tihuanaco, qui avait 38 pieds de long, 18 de large et deux d'épaisseur. Les pierres ne sont pas taillées à la règle ; elles sont de formes irrégulières, mais si bien ajustées, sans l'aide d'aucun ciment, qu'elles paraissent enchâssées les unes dans les autres, et forment un tout, véritable chef-d'œuvre inimitable, qui joint à une grande solidité une apparence qui plaît beaucoup à la vue. La forteresse de Cuzco avait une triple muraille d'enceinte : on y entrait par une

grande porte, que l'on fermait avec une pierre de même grandeur, que l'on ôtait toutes les fois qu'on voulait ouvrir. Un espace de 25 à 30 pieds séparait l'une de l'autre ces trois murailles, dont chacune avait son parapet. Au-dedans de la troisième enceinte on trouvait une place étroite et longue, où il y avait trois tours, placées en triangle : la principale était celle du milieu ; elle était de forme ronde et d'une grande magnificence, parce que c'était le lieu de repos des Incas, quand ils allaient à la forteresse. Tous les murs intérieurs, étaient enrichis de plaques d'or et d'argent, sur lesquelles on voyait des animaux et des plantes représentés au naturel. Les deux autres tours étaient carrées, et servaient à loger les soldats. Le dessous de ces tours, qui communiquaient ensemble, était rempli de logemens disposés avec beaucoup d'art. Il y avait une quantité de petites rues qui se croisaient et qui aboutissaient à diverses portes. Les chambres y étaient presque toutes de la même grandeur, et formaient une espèce de labyrinthe, d'où l'on avait de la peine à se tirer. Cette magnifique citadelle était à peine achevée, quand les Espagnols envahirent l'empire.

Au sortir de Cuzco, on trouvait deux immenses chaussées de cinq cents lieues de long, qui aboutissaient à Quito : l'une traversait le pays plat, en longeant la mer ; l'autre allait à travers les montagnes. Pour la construction de cette dernière, les Péruviens durent rompre des rochers, combler des vallées et des précipices de 15 à 20 toises de profondeur. Au plus haut du chemin de la montagne, il y avait de part et d'autre, des plates-formes avec des escaliers en pierres de taille, afin que ceux qui portaient l'Inca dans sa chaise à bras, y pussent monter plus à l'aise et s'y reposer, pendant que le roi aurait le plaisir d'étendre sa vue sur les montagnes et sur les vallons, où la neige paraissait d'un côté, et la verdure de l'autre. Le chemin qui longeait la mer avait, selon Augustin de ZARATE, près de 40 pieds de largeur. A l'issue des vallées, on avait planté des pieux qui indiquaient la route à travers les sables. C'était surtout le long de la route, sur le dos des montagnes, qu'on voyait se succéder les arsenaux distribués par intervalles, les hospices toujours ouverts aux voyageurs, les forteresses et les temples.

De toutes ces admirables constructions il ne reste plus que des débris : le temps et les guerres ont presque tout détruit. M. de Humboldt, qui en a vu les restes imposants dans les hautes plaines de l'Assuay, au *Llalo del Pullal* et près de Caxamarca, dans la Colombie, dit que cette admirable chaussée, bordée de grandes pierres de taille, et située à des hauteurs qui surpassent de beaucoup celle de la cime du pic de Ténériffe, peut être comparée aux plus belles routes des Romains qu'il a vues en Italie, en France et en Allemagne.

## PAULIN,

## OU LES HEUREUX EFFETS DE LA VERTU.

DES que M. Bavron fut sorti, Henriette se hâta de monter à sa chambre et Robert à la sienne. M. Durant, qui s'était contenté de rester simple spectateur, me serra affectueusement la main, en me disant : " Je souhaite bien sincèrement que vous trouviez à remplacer Henriette ; je vous l'avoue, je crois que cette rupture est heureuse ; cette fille ne pouvait vous convenir ; vos caractères ne sympathisent nullement ensemble : elle est dure, froide, intéressée ; vous êtes doux, obligeant et sensible, et cette disparate vous aurait rendu le plus à plaindre des hommes ; Robert, au contraire, est un égoïste bourru, qui, comme elle, ne vise qu'à amasser de l'argent, sans être très délicat sur les moyens d'en acquérir.

Je convins avec M. Durant qu'il avait raison ; je n'étais cependant pas tellement détaché d'Henriette, que je ne sentisse les regrets les plus vifs de me voir séparé d'elle pour jamais. Je me couchai l'esprit agité des diverses scènes de la journée ; celle qui s'était passée chez mes bons amis Bertrand m'affectait beaucoup plus que les autres ; l'image de l'intéressante Joséphine se présentait à mon âme, sous l'aspect le plus tendre. Elle m'aime, me disais-je, je n'en puis douter : pour quoi ne m'attacherai-je point à cette sensible et douce créature ? Ne pouvant dormir, je me levai, et me mis à lui écrire en ces termes :

" MADemoiselle : Le voile qui me cachait le bonheur où je pouvais atteindre s'est rompu. . . Simple et sans art, je dois vous ouvrir mon âme : si c'est une témérité, j'ai trop bonne opinion de la sensibilité qui vous caractérise pour ne pas espérer que vous me la pardonneriez. J'ai cru lire dans vos yeux que Paulin, rejeté par Henriette, ne vous était point indifférent. Que l'intérêt que vous me témoignâtes hier eût de charmes pour moi ! Les expressions de votre sensibilité furent un baume réparateur qui vint cicatrifier mes profondes blessures. Vous joignez une noble franchise à la sensibilité dont vous êtes pourvue. Je dois donc espérer que vous ne verrez dans ma démarche que l'élan sincère d'un homme qui désire vous voir partager le sentiment qui l'anime, et qui s'attend à un aveu qui doublera le bonheur de son existence. Consultez vos dignes parens ; ils me connaissent, et si les sentimens que je vous manifeste leur sont agréables, ils combleront mes vœux, en me recevant comme l'époux futur de Joséphine."

A la pointe du jour, j'envoyai ma lettre chez les Bertrand, avec ordre au commissionnaire de m'apporter une réponse. Il demeura plus d'une heure sans reparaitre, et cette heure me parut une année. Je me sentais totalement guéri de mon amour pour Henriette, et violemment épris pour Joséphine. Ce changement subit m'étonnait,

mais plus je sondais mon cœur, plus j'acquiesçais la conviction qu'il était réel.

Lorsque le commissionnaire rentra, mon cœur battit avec violence ; ma main tremblait en prenant la lettre qu'il me présenta ; je l'ouvris et y lus ces mots :

“ Monsieur, madame Bertrand et leur nièce Joséphine attendent M. Paulin à dîner, pour se réjouir avec lui de son heureuse rupture ; il ne peut pas douter de leur zèle à contribuer à tout ce qui pourra lui faire oublier les chagrins qu'il a éprouvés : il doit savoir combien on éprouvera toujours de plaisir à lui en donner des preuves.”

Cette lettre me fit éprouver une joie inexprimable ; j'y vis clairement que j'étais aimé de Joséphine, et que ses parens verraient notre union avec plaisir.

Comme je me disposais à me rendre auprès de l'oncle d'Henriette, elle parut dans le comptoir : sa vue ordinairement me causait le plus grand trouble ; mon cœur se serrait et j'étais près de me trouver mal ; pour cette fois-ci, je n'éprouvai pas la plus légère émotion ; j'étais parfaitement à mon aise ; je lui souhaitai le bonjour, et m'informai de sa santé avec un air d'aisance qui la surprit.— “ Navez-vous rien à faire dire à monsieur votre oncle, mademoiselle ?—Si vous voulez vous charger de lui présenter mes respects, monsieur, vous en êtes le maître.—Vous ne pouvez pas douter, mademoiselle, de mon empressement à faire tout ce qui peut vous être agréable.—C'est avoir bien de la bonté, M. Paulin, mais il eût fallu agir ainsi avant de porter votre argent au capitaine anglais.—A quoi bon parler de ceci ?—Pour vous faire sentir, monsieur, que notre rupture est fondée.—Henriette, je suis loin de vous la reprocher ; j'avouerai même que si elle m'a donné des chagrins, aujourd'hui elle comble mes vœux.—Vous êtes un impertinent, monsieur.—Je ne m'en serais pas douté, mademoiselle.—Ne me fatiguez point de votre jalousie.—On n'est jaloux que quand on aime.—Ah ! mon dieu, monsieur, que je serais heureuse, si vous ne m'aimiez plus !—En ce cas vous l'êtes. Voulez-vous me charger d'annoncer à monsieur votre oncle le jour où vous couronnerez les vœux de M. Robert ?—Je n'ai point de compte à vous rendre, monsieur, et je vous prie de cesser ce persiflage.—Mon intention n'étant nullement d'exciter votre mauvaise humeur, je me retire ; adieu, mademoiselle.—Adieu, monsieur.”

Il y avait longtems que mon âme n'avait éprouvé une situation plus douce ; elle semblait être débarrassée d'un poids accablant : toutes mes idées se portaient gaiement sur l'heureux avenir que m'offrait la tendresse de Joséphine.

M. Bavron parut surpris en me voyant l'air de gaité répandu sur tous mes traits ; il m'embrassa cordialement, et fit servir à déjeuner. Il m'avoua, dans la conversation, qu'il était indigné contre le procédé de sa nièce ; qu'elle pouvait se marier, mais qu'il gar-

derait les six mille francs qu'il lui avait destinés, si elle m'avait épousé. Je le conjurai avec instance de revenir à des sentimens plus doux envers elle, et j'eus le bonheur de réussir à le calmer. "Elle aura les mille écus, dit-il, mais je veux qu'elle sache que je ne les lui donne que par considération pour vous." M. Bavron m'accompagna au magasin pour faire ses adieux à sa nièce. Henriette, nous voyant entrer ensemble, pâlit et rougit successivement : Robert était assis à côté d'elle ; il se leva. "Ma nièce, dit M. Bavron, je viens vous faire mes adieux et vous donner mon consentement pour votre nouveau mariage ; ma première intention, en arrivant ici, était de vous donner mille écus ; la seconde fut de vous retirer ce don, en voyant votre changement ; mais M. Paulin m'ayant supplié de ne point vous priver de cette somme, je veux bien, en sa considération, la déposer chez un notaire, avec mon consentement. Adieu, soyez heureuse."

Henriette balbutia quelques mots de remerciemens, et M. Bavron se retira, en me priant de lui écrire de temps à autre et de consentir à ce qu'il me donnât aussi de ses nouvelles.

*A continuer.*

## THÉ, &c. DU CANADA.

Le morceau suivant, que nous extrayons du *Canadien* de Québec, du 20 juin dernier, nous a paru mériter d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

Il est trois articles qui nous viennent d'outre-mer et que nous avons chez-nous : ces articles sont le thé, le sucre, le café. Nous allons commencer par le thé.

Nous avons dans nos forêts une innombrable quantité de thé connu de presque tous les habitans du pays sous le nom de thé sauvage. Il en est de deux sortes, l'une amère et désagréable, l'autre douce et aromatique : on les distingue l'une de l'autre, en ce que la première rampe sur la terre et que sa feuille est grande et veloutée. C'est la dernière plante que l'on doit préférer. On l'appelle *Gaultheria*, du nom du célèbre médecin français GAUTHIER.\*

\* Les botanistes de la fin du 17e. siècle et du commencement du 18e. ne parlaient pas un meilleur latin que les médecins du même temps, les 10, les trois ou quatre consonnes de suite ne coûtaient guère aux Anglais et aux Allemands, et les Français n'étaient pas beaucoup plus scrupuleux : témoin leur *Gaultheria*, leur *Turnefortia*, &c., au lieu de *Galtheria*, *Turnefortia*, &c. Les syllabes *gaul* et *tour* nous paraissent sentir beaucoup plus la barbarie que la bonne latinité. LANFRIDE, GREGOIRE de TOUR, ALCUIN, tout barbares qu'ils étaient, ne se seraient probablement pas exprimés de la sorte. Quoiqu'il en soit, la plante dont parle au long le correspondant du *Canadien* est celle qu'un de nos jardiniers botanistes, feu M. R. GLEGHORN, nous a dit se nommer, botaniquement, *gaultheria*, ou *galtheria procumbens*. Nous l'avons vue quelque part dans nos forêts, et souvent sur nos marchés. Elle s'éleve très peu au-dessus du sol : ses feuilles, joliment découpées, sont d'un beau vert, et elle est garnie de petits fruits, ou de graines rouges, de la forme et de la grosseur, à peu près, d'un petit pois.

A ce mot de *Thé Sauvage*, j'entends toutes les bouches délicates s'écrier : " Mais y pensez-vous ? ce thé n'est bon que pour des Sauvages. Il n'y a que le goût délicieux du thé de l'Inde qui puisse nous délecter ; encore faut-il qu'il soit bien fort. " Oh ! non, sans doute, notre thé ne vaut rien ; car c'est une plante indigène, et nul n'est prophète en son pays. Ce qui se dit des hommes s'applique également à tous les objets. Ce que l'on peut avoir si facilement ne peut pas être bon ; et ce qui a traversé plus de 5,000 lieues d'un vaste océan pour venir jusqu'à nous, n'a pu s'importer de si loin sans qu'on l'ait considéré comme très-précieux. Aussi se vend-il très cher. Mais nous pouvons dire avec certitude que si notre thé venait de l'Inde et que le thé de l'Inde originât dans notre pays, nous ne voudrions pas boire de ce thé, que nous regardons comme si précieux aujourd'hui. C'est ainsi que M. LENOIR, célèbre fabricant français du temps du consulat, vendait en prodigieuse quantité du basin de sa fabrique qu'il donnait comme venant d'Angleterre, tandis que, comme il le disait lui-même, s'il eût fait connaître que ce basin se faisait en France, il n'en eût jamais vendu une seule pièce. Lorsque le thé parut en France, on le trouvait mauvais et on ne le prenait que comme remède. Il peut cependant se faire maintenant que le goût anglais ait prévalu dans quelques parties de la France, comme les modes et les goûts de Versailles fesaient fureur à Londres, au temps de LOUIS XIV.

Mais nous allons procéder plus directement pour convaincre les consciences délicates en fait de goût. Quand on sera convaincu de ce que la santé et le bien-être peuvent gagner à la consommation du thé indigène, peut-être se montrera-t-on plus facile à recevoir notre suggestion. Ce thé que vous regardez comme sauvage, vous allez voir qu'il fut une fois civilisé par le plus civilisé des peuples, et que, s'il est retombé dans sa barbarie primitive, c'est à nous que nous devons nous en prendre. Avant la conquête du pays par les Anglais, il fut envoyé à M. Gauthier, médecin et académicien, nous croyons, de ce thé et de notre capillaire. M. Gauthier démontra à l'Académie la supériorité de notre capillaire sur le capillaire français, qui n'a rien des propriétés précieuses de la plante du Canada. Il parla en même temps de notre thé, qu'il désigna comme un breuvage excellent, aromatique, sans âcreté ni amertume. Enonçant sa propriété diurétique, il le donna comme très utile aux personnes que les affaires ou les infirmités retiennent sédentaires et qui sont par là exposées à l'attaque de la pierre. L'Académie fut si satisfaite du travail de M. Gauthier, qu'elle voulut que cette plante portât son nom, et qu'elle fut appelée *Gaultheria*. Alors il y eut fureur en France pour avoir de notre thé et de notre capillaire, et ces deux substances étaient envoyées tous les ans des Trois-Rivières en quantité considérable. Ce thé, que nous dédaignons aujourd'hui, on le trouvait bon en France, dans ce pays où la civilisation bouil-

lonno, et où le goût élabora toutes les substances par des raffinemens infinis.

Après la prise du pays, comme on s'aperçut que l'exportation de ce thé nuisait à l'importation du thé étranger, on en défendit l'envoi, qui eût pu s'augmenter chaque année et devenir une source abondante de commerce pour le Canada. Mais si nous n'avons pas le droit de l'exporter, il nous est du moins permis de le consommer nous-mêmes. Il est vrai qu'il est difficile de vaincre une longue habitude. Mais il faut bien faire des sacrifices pour sauver son pays et pour se sauver soi-même par contre-coup, surtout lorsqu'on n'a rien à y perdre, qu'au contraire on a tout à y gagner pour sa fortune et pour sa santé. On vaincra cette habitude par raison d'économie et de santé, comme on devient tempérent par raison d'économie, de morale et de santé.

Personne n'ignore que le thé ruine la constitution aussi facilement que la boisson ; mais tout le monde ne sait peut-être pas que le thé vert est séché sur des plaques de cuivre, afin qu'il puisse obtenir la teinte qu'on lui connaît, et qu'il contient du cuivre, (oxyde de cuivre, vert de gris) en quantité assez considérable. Pour se convaincre de ce dernier avancé, on fait une très forte solution de thé vert, et on y plonge pendant quelques instans la lame brillante d'un couteau. La lame se recouvre aussitôt d'un rouge-jaune.

Je n'en dirai pas davantage sur le thé ; je vais maintenant parler du sucre du pays. Comme cette substance est déjà en plus grande consommation dans le pays que la cassonade, puisqu'elle est exclusivement en usage dans toutes les paroisses du Canada, et en partie dans les villes, il sera peut-être facile d'engager nos concitoyens à encourager ce produit indigène, à l'exclusion du sucre étranger. Il est vrai qu'il ne se fait pas assez de sucre d'érable pour suffire complètement aux besoins du pays ; mais on n'a qu'à en encourager l'exploitation, en donnant pour le beau sucre le prix que l'on donne pour la belle cassonade, et on en aura suffisamment. N'y a-t-il pas, dans nos forêts du nord et en cent autres endroits, des milliers de sucreries encore vierges, et ne pourrait-on pas cultiver l'érable avec le même soin que l'on cultive les arbres fruitiers, au lieu de les couper sans discernement.

Il est des personnes qui prétendent qu'à prix égal la cassonade est bien plus profitable que le sucre et par conséquent plus économique ; mais on se trompe. Notre sucre contient une plus grande quantité de substance sucrante ; il est plus délicieux, plus salulaire. Ce qui a fait tomber dans l'erreur que je viens de signaler, c'est que le sucre du pays étant plus agréable au goût excite l'appétit des enfans, dont on voit souvent la joue accidentellement difforme, et cela pour cause ; c'est, qu'étant haché en parcelles un peu grosses, il ne se dissout pas dans la tasse et ne sucre pas par conséquent le breuvage.

Mais qu'on le fasse en poudre au lieu de le faire en pain, ce qui serait très facile et plus commode pour l'exploitation, et l'on verra que le sucre du pays est même plus sucré que la cassonade. Pour cela, au lieu de le laisser se cristalliser lentement, lorsqu'il se refroidit et qu'il est prêt à se solidifier, on n'a qu'à troubler la cristallisation pendant quelques instans, et on obtient une cassonade blanche, belle et pure. Nous en avons fait l'expérience nous-même. D'ailleurs ceux qui sont habitués à faire le sucre savent cela comme nous.

Il est encore un moyen d'obtenir du sucre par la culture du maïs (blé-d'Inde) qui, suivant les rapports des journaux, a donné dans l'Illinois autant de sucre que la canne. Nous ne savons jusqu'à quel point peut réussir la culture de cette plante dans les diverses parties du Canada ; mais nous croyons que, depuis quelques années, elle réussit généralement bien partout. Il ne serait pas nécessaire que chaque habitant fit son propre sucre ; mais il pourrait vendre sa canne de maïs, et le sucre serait fabriqué en grand dans des distilleries indigènes. Supposons même qu'on ne trouvât pas avantageuse cette manière d'obtenir du sucre, les habitans devraient cultiver le blé-d'Inde pour en faire du pain, puisque la culture du froment ne réussit plus depuis bien des années dans ce pays. La farine de maïs est bien préférable à celle d'orge, d'avoine, de seigle et de sarrazin, qui sont toutes plus ou moins indigestes et qui minent rapidement la constitution. Le maïs est la nourriture chérie d'une grande partie des Etats-Unis. Aux Etats-Unis on ne fait pas de différence entre le maïs et le froment ; aussi à votre repas, met-on près de vous deux tranches de pain de froment et un même nombre de tranches de pain de maïs.

Maintenant disons un mot de café du pays, sur lequel nous n'avons que bien peu de données.

Nous ignorons d'où origine cette plante, mais nous savons qu'elle vient bien dans ce pays, et que si chaque habitant la cultivait, comme font quelques personnes que nous connaissons, il s'en produirait assez pour satisfaire aux besoins complets de la population. Avant d'employer ce café on le passe au four, et il produit tellement l'illusion qu'on croit boire du café importé. Ne pourrions-nous pas aussi encourager ce dernier produit, d'autant plus que ce serait encore économiser ?

UN CANADIEN.

---

## HISTOIRE D'UN ENFANT DE PARIS.

J'AI vingt-huit ans ; mon sort est à peu près fixé ; ce n'est pas un sort brillant ; mais il est au-dessus de l'ambition que pouvait me permettre la pauvreté de mon enfance. Aussi ce n'est pas sans plaisir que j'entends maintenant dire aux bonnes gens qui m'ont connu

tout petit : " Et il s'est fait lui-même ce qu'il est." La vérité est que pour arriver où je suis, et pour ne pas me décourager devant toutes les difficultés que j'ai eu à vaincre, il m'a fallu quelque persévérance. Je vous raconterai volontiers l'histoire de mon enfance et d'une partie de ma jeunesse ; si vous y trouvez quelque utilité, vous pouvez la raconter, à votre tour, aux enfans des familles riches, afin qu'ils apprécient tout l'avantage de leur position, et aux enfans des familles pauvres, afin qu'ils prennent confiance, en voyant par combien de ressources honnêtes on peut sortir de l'ignorance, et s'élever à la fois à une instruction moyenne et à une aisance modeste.

Mes parens étaient très pauvres. Dans sa vieillesse, mon père, après avoir tenté diverses professions, donnait des leçons de guitare à 10 et à 15 sous le cachet ; un pauvre métier, et un pauvre instrument dès ce temps-là. Un soir, mon père rentra triste, en se plaignant de lassitude : il venait de recevoir son congé chez sa dernière élève. Les pianos commençaient déjà à se propager partout. Le découragement l'avait saisi : il se coucha, resta six mois au lit, et ne se releva plus. J'avais à peine sept ans ; il n'y avait pas encore à Paris d'écoles d'enseignement mutuel ; je restais ordinairement, tout le jour, assis dans un coin de la chambre, sans rien faire, sans oser rien dire ; car c'est là une des souffrances de l'enfant de Paris d'être continuellement enfermé, au milieu d'une atmosphère fétide, d'être réduit à l'inactivité, et de ne pouvoir même mêler ses cris aux misérables tracas domestiques, sans s'attirer au moins des réprimandes maternelles : c'est sans aucun doute pour cela qu'ils sont en général plus chétifs de corps que les autres enfans, mais aussi plus vifs d'asprit et plus curieux d'instruction.

Tandis que ma mère allait chercher au-dehors quelques travaux d'aiguille, ou quelque secours chez nos amis, je tenais compagnie à mon père ; il m'apprenait à lire, il me moralisait ; il s'attendrissait à voir mon attention. Souvent il me répétait des phrases comme celles-ci : " Mon pauvre petit, que feras-tu pour gagner ta vie, quand tu ne nous auras plus ? Encore, si nous avions pu te donner de l'instruction. L'instruction vaut un héritage : celui qui *sait* et qui aime le travail trouve toujours moyen de se tirer d'affaire ; car, vois-tu, les hommes peuvent se diviser en deux grandes classes, les gens instruits, et les ignorants. Ah ! si j'avais été plus instruit ! J'ai perdu de belles occasions, &c." Ma mère était bien aussi de cette opinion ; seulement elle mettait au-dessus de tout un bon cœur. Excellents parens ! pourquoi ne pouvez-vous pas aujourd'hui me voir, m'entendre, me donner vos mains à embrasser et à couvrir de mes larmes !

Après la mort de mon père, je serais volontiers entré en apprentissage ; mais il y avait chez ma mère une sorte de fierté . . . comment dirai-je . . . de fierté d'artiste, qui la faisait tomber en

tristesse, dès qu'il était question pour moi de travaux manuels : je crois d'ailleurs qu'elle n'aurait pas supporté d'être séparée de moi, et qu'elle songeait surtout à la faiblesse de mon corps. Je m'ennuyais cependant beaucoup de mon oisiveté, d'autant plus que je souffrais de légères atteintes de surdité qui, le plus souvent, ne me permettaient d'entendre, ou du moins de comprendre parfaitement, que ma mère et deux ou trois autres personnes. Si seulement j'avais eu quelques livres. Des livres ! c'étaient pour moi comme autant de perspectives, de vues ravissantes, de spectacles inconnus : mais comment en acheter ? J'avais déjà assez de raison pour m'habituer à renoncer au petit sou que ma mère me donnait autrefois de loin en loin, à la fin des semaines où elle n'avait eu rien à me reprocher : elle s'imposait elle-même tant de privations pour moi ! Je me creusai en vain la tête à chercher les moyens d'acquérir quelques unes de ces petites brochures ornées de frontispices coloriés que j'entrevois dans les mains des enfans du voisinage : je repassais dans mon esprit tout ce que pouvait faire un petit enfant, pauvre et ignorant, pour gagner sa vie ; mais les moyens qui s'offraient à moi eussent tellement répugné à ma mère qu'il n'y fallait pas penser, et cependant que n'aurais-je pas fait de pénible pour amasser quelques sous ! Plus d'une fois, traversant la rue, je regardais avec une sorte d'envie jusqu'aux enfans qui, armés d'un petit sac et d'un petit bâton, cherchaient, en faisant jaillir la boue des ruisseaux, à découvrir quelques morceaux de fer pour les vendre, jusqu'à ceux qui déployaient les marche-pieds des fiacres, qui vendaient des fruits, des légumes, dans de petites brouettes, ou qui tiraient de leurs pauvres petites poitrines cassées quelques modulations pour accompagner les orgues de Barbarie. Dans ma simplicité, dans la préoccupation de mes désirs, je m'imaginai parfois, qu'ils ne travaillaient ainsi avec tant d'ardeur que pour acheter des livres.

A la fin, une conversation que j'entendis chez notre boulanger, me suggéra un projet que j'accomplis avec un courage dont j'ai peine à me rendre compte aujourd'hui. Depuis quelque temps, ma mère, moins sévère, me laissait le soir causer et jouer devant la porte ou dans la cour, jusqu'à près de minuit, avec les fils du portier, tandis que, pour économiser la lumière, elle travaillait, tantôt chez une voisine, tantôt chez une autre. Je résolus de profiter de cette faveur, et comme en plein jour je n'aurais pu exercer aucune petite industrie sans lui faire beaucoup de peine, je m'aventurai à faire un peu de commerce la nuit. Dans ce but, je rassemblais mes pauvres économies, et ayant rempli une corbeille de gâteaux, j'allai, le soir, le cœur tout palpitant, aux environs des théâtres revendre ma marchandise ; peu à peu j'osai davantage ; j'achetai quelque eau-de-vie, et je parcourus les corps-de-gardes du quartier. Avec mes gains, je pus bientôt acheter à l'étalage d'un marchand du boulevard cinq à six livres, tels que ceux-ci : *Robinson Crusoe*, les *Contes des*

*Fées, les quatre Fils Aymon, Geneviève de Brabant, un petit Choix de Fables, &c.* Un événement mit fin à ces courses nocturnes : comme j'entendais mal à cause de ma surdité ; comme j'étais sans force pour me défendre, il m'arriva une fois d'être battu cruellement par des soldats ivres : je revins sans corbeille, sans argent, meurtri. Ma mère me questionna, et ayant tout découvert, elle se mit dans une grande colère contre ce qu'elle appelait ma polissonnerie ; elle me défendit de sortir désormais. Après tout, quand même cela ne serait pas arrivé, elle n'eût pas tardé à me questionner sur la manière dont je montais ma petite bibliothèque, et j'étais peut-être assez dissimulé pour ne pas aller au-devant de ses questions et ne pas dire toute la vérité, mais non pas assez pour mentir.

Gardé à vue plus rigoureusement que jamais dans ma chambre, ma soif de lecture ne fit que s'accroître de jour en jour, et je ne rêvais qu'à de nouveaux moyens de gain qui ne pussent offenser ma mère. J'avais accepté d'un petit camarade, en échange d'un livre que je savais par cœur, une boîte à couleurs communes de trois ou quatre sous, et je m'étais amusé à enluminer les gravures grossières de mes Contes de Fées. L'idée me vint de faire sur papier des peintures que je revendrais ensuite deux liards ou un sou aux voisins. Quand ce projet lumineux me vint à l'esprit, je tressaillais de joie sur mon lit de sangle, et je ne pouvais plus concevoir comment la pensée d'une spéculation si simple, si assurée, si convenable sous tous les rapports, ne m'était pas venue plus tôt. J'attendis le jour avec impatience ; dès qu'il vint, je me mis avec cœur à l'exécution, et avec le produit de la vente d'un autre livre, j'achetai du papier, et pendant trois semaines je fus d'une application incroyable : je ne faisais aucun bruit, je ne sortais pas ; ma mère trouvait à ce nouveau goût trop d'avantage pour me contrarier. Mes chefs-d'œuvre étaient quelque peu effrayants, je pense. Du reste, je savais imposer des bornes à mon audace d'artiste : par exemple, je ne prétendais qu'au talent de peindre les hommes en buste, les maisons et les fleurs. Je ne me souviens pas d'avoir jamais osé achever une figure de face, mais j'excelsais dans les profils. Je variais à l'infini mes nez ; j'en avais de longs, d'épatés, de bourgeonnés ; j'en avais de petits, de pointus, de retroussés : j'avais des bouches dont les coins se relevaient pour représenter le rire ; et des bouches dont les coins se baissaient pour représenter la mortification. Il est vrai que je ne savais faire mes profils que de droite à gauche ; en sorte que tous mes personnages regardaient du même côté ; ce qui avait le grave inconvénient de m'interdire tout dialogue et toute scène, sauf celles où l'un tirait la queue de la perruque de l'autre, ou lui assénait un bon coup de poing à l'improviste. Les maisons étaient encore plus difficiles à peindre, car l'esquisse des maisons de sept étages que j'avais sous les yeux était

assez monotone ; et quant aux maisons, ou plutôt aux chaudières de mon imagination, il fallait les entourer, les orner d'arbres, de buissons, d'oiseaux, de charrettes, de moutons, de canards et de mille détails agrestes très compliqués. Le principal embarras était de proportionner les objets les uns aux autres ; et la caricature d'HOGARTH contre les tableaux sans perspective me paraît une merveille de raison et de convenance, comparée à ce qu'étaient mes tableaux. Je ne manquais pas cependant d'excuses pour persévérer dans mes fautes : il me fallait bien faire mes canards presque aussi gros que les buissons, et mes petits hommes plus grands que les portes, pour qu'il fût possible de distinguer les finesses du dessin, et les riches couleurs jaunes, rouges et bleues. Quant aux fleurs, je les représentais toujours dans des pots ou des caisses : leurs pétales, dont le nombre en tout cas arbitraire, dépendait de l'espace ou de la patience du moment, tournaient autour d'un centre qui était invariablement de couleur jaune. Je déployais toutefois infiniment d'imagination dans cette partie, et je gagerais bien que si variée que soit la nature, elle n'offre rien de semblable à certaines de mes productions. Je ris maintenant de ces souvenirs ; mais il me vient aussi plus d'une pensée sérieuse, en songeant à l'incroyable ferveur avec laquelle je restais appliqué tout le jour sur ma table, à mes ardeurs d'invention, aux émotions qui me saisissaient, lorsque je m'arrêtais pour suspendre mes travaux avec des épingles au-dessus de mon lit ; car je me dois de déclarer que jamais mon amour-propre d'enfant ne s'est élevé jusqu'à ambitionner un cadre : le motif réel de mon travail, à vrai dire, n'était pas l'amour-propre, mais le désir de gagner assez pour acheter des livres. On se serait singulièrement mépris si, voyant à travers ce zèle une vocation, on avait voulu faire de moi un peintre.

*La suite au No. prochain.*

## BIOGRAPHIE AMÉRICAINNE.

*(Pour l'Encyclopédie Canadienne).*

AHASISTARI, un des principaux chefs de la nation huronne, naquit vers la fin du seizième, ou au commencement du dix-septième siècle. Il fut doué de toutes les qualités qui donnent de la réputation chez les indigènes de l'Amérique, et se rendit surtout redoutable aux Iroquois, dont il repoussa pendant longtemps avec succès les agressions continuelles. Vers 1640, ces terribles ennemis étant tombés sur une tribu éloignée, y firent un massacre épouvantable, et contraignirent ceux qui furent assez heureux pour échapper à chercher une retraite dans des pays éloignés. Ils la trouvèrent chez les Hurons. Ahasistari et les autres chefs n'eurent pas plutôt appris leur désastre, qu'ils envoyèrent au-devant d'eux quel-

ques uns de leurs guerriers avec des rafraichissemens, et les accueillirent avec une bienveillance qui aurait fait honneur à un peuple civilisé, mais qui dévoilait le peu de politique d'une nation présomptueuse et dépourvue de prudence. On achevait par là d'irriter des ennemis dont on avait tout à craindre.

Cependant les Hurons et les Algonquins, leurs alliés, mirent trois cents guerriers en campagne. Ce parti rencontra et tailla en pièces une troupe de cent Iroquois. Les Cantons, (c'est le nom donné par les Français aux cinq tribus de la nation iroquoise) furieux de cet échec, résolurent d'en tirer une vengeance éclatante; mais pour ne pas s'attirer sur les bras trop de forces réunies, ils mirent tout en usage pour introduire la mésintelligence entre les Français et leurs alliés. Ils firent partir trois cents guerriers, qu'ils divisèrent par petites troupes, et tous les sauvages qui tombèrent entre leurs mains furent traités avec la dernière inhumanité, tandis que quelques Français, qui furent pris, n'eurent aucun mal, et furent même traités avec beaucoup d'égards. Cette ruse pourtant ne fit pas prendre le change à Ahasistari, qui maintint son peuple dans l'alliance des Français. Peu de temps après, huit cents guerriers Iroquois parurent devant les Trois-Rivières. Après quatre mois de blocus; leurs chefs proposèrent la paix aux Français, à condition que les Hurons et leurs autres alliés n'y seraient point compris. Le gouverneur, M. de MONTMAGNY, monta lui-même aux Trois-Rivières, pour s'aboucher avec les Iroquois; mais ceux-ci ayant pillé, sous ses yeux, deux canots hurons et algonquins, qui parurent devant la place, l'armistice fut rompu, et la guerre continua avec fureur, surtout dans le pays des Hurons, défendu par Ahasistari et quelques vaillants chefs.

En 1641, Les PP. DE BREBŒUF et LALLEMANT, depuis quelque temps missionnaires chez la nation huronne, virent leurs travaux couronnés d'un brillant succès, par la conversion d'Ahasistari au christianisme. Cet événement ne manqua pas d'en imposer à son peuple; il l'exhorta à suivre son exemple, et il fit plus en peu de mois pour le christianisme que les jésuites eux-mêmes n'auraient pu faire dans l'espace de plusieurs années.

Cependant les Iroquois, assurés d'être soutenus par Wilhelm KIEFT, gouverneur hollandais de Manhatte, ou Manhattan, qui leur fournissait des armes et des munitions, se répandaient par tout le Canada. Les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis, et le commerce ne pouvait plus se faire sans les plus grands risques. Les Hurons virent désoler leurs frontières, et leurs pertes journalières les affaiblissaient tellement, que la terreur se répandit bientôt dans toutes leurs bourgades. En 1642, le P. JOUVES, un de leurs missionnaires, fut pris, avec treize canots; en 1643, les habitans de deux ou trois villages furent dispersés; et en 1644, le P. BRESSANT, autre missionnaire chez les Hurons, tomba entre les

mais des Iroquois. Cette guerre se termina en 1646, par un traité de paix qui fut ratifié par les Agniers, ou *Mokawks*, comme les Anglais les appellent, et par M. de Montmagny, Ahasistari, PISCARET, chef algonquin, et MEGAMABAT, chef montagnais. Deux français, deux Hurons et deux Algonquins suivirent les Iroquois en qualité d'otages, et trois Iroquois demeurèrent dans la colonie.

La paix ne fut pas de longue durée; les Iroquois recommencèrent leurs hostilités dès l'année suivante. Ahasistari, à la tête des Hurons et des Andastes, nation alors belliqueuse et puissante, les défit entièrement en 1648; mais les Hurons ne voulurent profiter de leur victoire que pour obtenir une paix durable, à laquelle, avec plus de prévoyance et de sagacité, ils n'auraient jamais dû s'attendre. Ils furent les dupes de leur présomptueuse confiance et de la mauvaise foi de leurs ennemis. Tandis qu'ils négociaient avec les Onnontagués, les Agniers et les Tsonnonthouans tombèrent à l'improviste sur deux grands partis de chasse d'un de leurs bourgades, et les exterminèrent. Peu après, les Agniers surprirent une autre de leurs bourgades, lorsque les jeunes gens en étaient absents, et massacrèrent les vieillards, les femmes et les enfans qui y étaient restés avec le P. DANIEL. Sept cents personnes périrent dans ce désastre. Ceux qui purent échapper se réfugièrent à la bourgade de Ste. Marie, qui était comme la capitale de tout le pays. Le 26 mars 1649, les Iroquois, au nombre de 1000, attaquèrent la bourgade que les jésuites avaient nommée St. Ignace; et où se trouvaient quatre cents personnes; trois hommes seulement échappèrent au massacre, et allèrent porter l'alarme à la bourgade de St. Louis, d'où l'on fit sortir les femmes et les enfans, et où quatre-vingts guerriers périrent dans la défense. Les vainqueurs reprirent le chemin de St. Ignace, où ils avaient laissé leurs provisions. Le jour suivant se passa en une suite de combats aux environs de Ste. Marie. Deux cents Iroquois s'en étant approchés tombèrent dans une ambuscade, et furent presque tous massacrés, mais les Hurons en ayant poursuivi le reste jusqu'au village de St. Louis, ils tombèrent eux-mêmes dans un parti de huit cents hommes, sans nul moyen d'échapper. Ils ne perdirent pourtant pas courage; on se battit longtems, et malgré l'inégalité du nombre, l'avantage fut pendant quelque temps du côté des Hurons; mais enfin réduits à une poignée d'hommes, ils furent presque tous faits prisonniers. Les autres allèrent annoncer à Ste. Marie la nouvelle de ce nouveau désastre. La consternation y fut grande; on y craignait de ne pas pouvoir soutenir l'assaut, si les ennemis se présentaient, lorsqu'on apprit qu'ils s'étaient retirés. Ahasistari se retira sain et sauf de toutes les rencontres où il se trouva, bien qu'il payât de sa personne autant ou plus que pas un autre guerrier huron. En moins de huit jours, après la dernière catastrophe, toutes les bourgades voisines de la principale se trouvèrent désertes, et elle-même se vit réduite par la famine à la dernière extrémité.

Les missionnaires proposèrent de réunir les restes de la nation dans les îles Manitoulines, situées dans la partie septentrionale du lac Huron : la proposition fut assez mal reçue. Ahasistari et la nation en général ne pouvaient consentir à abandonner le pays où leurs ancêtres avaient vécu et avaient été inhumés. La plupart des peuplades émigrèrent néanmoins le 25 mai de la même année, et formèrent une bourgade d'environ mille feux dans l'île de St. Joseph, très peu éloignée des anciennes habitations. Les Iroquois reparurent l'année suivante, et firent un massacre horrible. Les jésuites proposèrent alors de se retirer à Québec. Un petit nombre, trop attachés à leur pays natal, ne purent s'y résoudre, et furent poursuivis avec acharnement, pourchassés comme des bêtes fauves, par leurs cruels ennemis ; d'autres se réfugièrent dans les forêts de la Pensylvanie ; enfin Ahasistari, après avoir fait tomber un parti d'Iroquois dans une embuscade, prit le chemin de la colonie, avec tous ceux de ses compatriotes qu'il put réunir et persuader, et fut reçu à Québec avec toute l'attention et la bienveillance que méritaient ses services et le malheureux sort de son peuple. Il vivait encore en 1676, et les Hurons d'aujourd'hui le regardent comme un des plus grands chefs de guerre qui aient vécu parmi leurs ancêtres.

F. M. B. . . . D.

## ENSEIGNEMENT PUBLIC.

“ *Lettres sur l'Éducation Élémentaire et Pratique, par Charles MONDELET, Ecr., Traduites de l'Anglais. Montréal: Imprimées et publiées par John James WILLIAMS, 1841.*” 60 pages 8vo. (Suite et fin.)

IL ne suffit pas de former un plan, il faut encore trouver les moyens de le mettre à exécution : pour le fonctionnement de celui de M. MONDELET, il fallait non seulement des fonds et des maîtres habiles, mais encore différents officiers, des *gardiens*,\* ou syndics, des cotiseurs, des collecteurs, des trésoriers, &c.

“ A la tête du système des écoles, dit M. Mondelet, devrait être placé un homme qualifié sous tous les rapports, auquel on donnerait le nom de surintendant des écoles élémentaires. Ses devoirs étant d'un ordre élevé, et le fonctionnement du système dépendant principalement de cet officier, il devrait être religieux, homme de talents, ferme, clairvoyant, pratique, bienfaisant, et absolument libre de tous sentimens et préjugés nationaux, et connu pour tel. Il devrait connaître les meilleurs systèmes d'éducation élémentaire

\* Le mot *wurden* de la version anglaise est rendu par *gardien*, dans la traduction française : on trouve aussi dans cette traduction, *retour pour rapport ou compte rendu ; argens*, au pluriel, pour fonds ou deniers ; *législater*, éduquer, &c.

et pratique; et posséder, comme de raison, l'anglais et le français. Il serait tenu, sous peine de perdre sa place, de s'abstenir de se mêler de politique, et il serait aussi tenu de *décourager* toutes distinctions nationales et principes de sectes, aussi bien que toutes discussions ou préventions de la sorte qui se manifesteraient ouvertement."

Peut-être, pour rassurer les esprits sur ce point important, ou leur inspirer plus de confiance, eût-il été à propos de vouloir que le surintendant fût un homme connu pour ne s'être jamais mêlé ouvertement de politique; car nous ne voyons pas comment la chose eût pu être déceimment prévue ou défendue par une loi positive; et une promesse à cet effet n'eût pu offrir qu'une garantie vague et précaire, comme pouvant être susceptible de différentes interprétations; peut-être que l'action même de *décourager* les distinctions nationales l'eût fait regarder comme se mêlant activement de politique; tandis que d'un autre côté, il n'y aurait peut-être pas eu de danger pour lui à s'en mêler dans le sens de la majorité de l'une et de l'autre chambre de la législature; car M. Mondelet propose "que le tribunal d'*impeachment* (destiné à juger le surintendant, en cas d'accusation,) soit composé de sept membres, dont deux nommés par le conseil législatif et trois par la chambre d'assemblée, et que l'orateur du conseil législatif et l'orateur de la chambre d'assemblée soient *ex officio* et de droit, membres de ce tribunal."

Quoiqu'il en soit, il est très probable qu'un gouverneur pensant comme feu Lord DURHAM eût cru ne devoir prendre qu'en dehors du pays un homme doué des qualités qui viennent d'être énumérées, et à revêtir des pouvoirs dont il va être parlé: Ce fonctionnaire devait être nommé par le gouverneur, selon l'usage établi, et, contre cet usage, "durant bonne conduite," ou, en d'autres termes, à vie; car il n'est nullement à supposer qu'il eût manqué de prudence, ou plutôt de sens-commun, au point de violer ouvertement les dispositions qui l'auraient concerné, dans la loi d'éducation, ou qu'il se fût jeté à corps perdu, et contrairement à son serment ou à ses instructions, dans la controverse, la polémique de sectes et la politique de partis. Quant au reste, ses pouvoirs étaient discrétionnaires, son contrôle arbitraire et illimité. "C'est lui, dit M. Mondelet, qui serait le trésorier ou dépositaire du fond permanent d'éducation, et le distribuerait d'après les proportions prescrites. Les livres que l'on étudierait, les études que l'on suivrait, et la direction de la discipline des écoles, devraient être exclusivement sous son contrôle. Par lui devraient être déterminées, sans appel, toutes les questions ou difficultés qui naîtraient de l'interprétation de la loi des écoles. On devra le rendre indépendant, et le mettre à l'abri de toute influence que pourraient tenter d'exercer sur lui le gouvernement et le peuple," et "en état d'aller droit son

chemin, sans se laisser égarer, soit par les menaces du pouvoir, ou par les claméurs de démagogues toujours prêts à critiquer. Quant à ses fonctions obligées, "il devrait être tenu de mettre annuellement devant la législature un rapport complet de l'état de l'éducation dans la province (du Bas-Canada), et de tout ce qui y a rapport ; il recevrait et classerait les rapports que lui feraient les inspecteurs, ainsi que ceux des trésoriers de districts, et les mettraient devant la législature, accompagnés de tels commentaires, observations et suggestions qu'il jugerait convenables."

Outre un surintendant, M. Mondelet aurait voulu qu'il y eût eu cinq inspecteurs, c'est-à-dire autant qu'il y a de districts dans la province, nommés par le gouverneur, durant bonne conduite, comme le surintendant, et amenables, en cas d'accusation, devant le même tribunal ; leurs devoirs auraient consisté à recevoir, rassembler et classer tous les rapports qui leur auraient été faits par les syndics des écoles ; à faire des extraits de ces rapports, et à les transmettre, tous les six mois, au surintendant, les accompagnant de leurs observations sur l'état des écoles. Ils auraient dû être tenus de visiter, au moins une fois par an, toutes les écoles de leurs divisions respectives.

Pour en venir aux salaires que M. Mondelet aurait voulu voir accorder au surintendant et aux inspecteurs, nous ne pouvons nous empêcher de les trouver tout-à-fait exorbitants : pas moins de £1000 par an pour le surintendant, outre le paiement d'un secrétaire, d'un messenger, du loyer d'un bureau public, au siège du gouvernement, de papier pour écriture et impression, &c. Cet individu eût été, selon nous, non-seulement le plus puissant, après le gouverneur, et le plus indépendant, mais encore le mieux rétribué de la province, proportionnellement aux devoirs qu'il aurait eu à remplir. La besogne eût pu être assez considérable d'abord, s'il eût fallu tout établir sur un plan nouveau et uniforme, comme M. Mondelet paraissait le désirer ; mais ensuite elle devenait une routine qui ne devait pas exiger des peines bien extraordinaires, surtout avec l'aide d'un secrétaire. L'élévation de l'office ne justifiait pas, à notre avis, l'énormité du salaire : la dignité de maire d'une ville est certainement au-dessus de l'emploi de secrétaire d'une corporation : notre ci-devant législature en a-t-elle conclu qu'il fallait que les émolumens du premier fussent bien plus considérables que ceux du dernier ? Au contraire, proportionnant le paiement au travail, elle n'alloua que £100 par an aux maires de Québec et de Montréal, tandis que les secrétaires et trésoriers des deux corporations eurent chacun £300.

Quant aux inspecteurs, obligés de faire un rapport tous les six mois, et la visite des écoles de leur ressort, une fois par an, ils ne devaient pas avoir moins de £500, outre £100 pour les frais de leur voyage. Pour l'inspecteur des Trois-Rivières, c'eût été, si

nous ne nous trompons pas, six ou huit fois plus qu'on ne percevait le grand-voyer ; il eût pu faire la visite de toutes les écoles de son district, dans l'espace de huit ou dix jours, en choisissant la belle saison, et à quatre à cinq livres, courant, de frais, s'il eût eu à lui cheval et voiture, comme il est à supposer. Les inspecteurs de St. François et de Gaspé eussent gagné leurs £600 encore plus aisément. M. Mondelet dit bien, à la vérité, que "les déparmens élevés du système d'éducation ne doivent être confiés qu'à des hommes expérimentés et respectables, des hommes qui, par un sentiment de devoir envers leurs semblables, et animés du désir de se rendre *vraiment* utiles à la société, consacreront tout leur temps et mettront toute leur énergie à l'avancement de cet objet ; des hommes qui devront se résigner entièrement à l'accomplissement honnête et laborieux de leurs devoirs, &c." Mais ces officiers devront être nommés, et à vie, par le gouverneur, homme sujet comme les autres à se tromper ; ils ne pourront pas être juridiquement contraints à faire ce qui ne leur sera pas prescrit par la loi ; qui sait même si des *interventions* trop fréquentes, et outrepassant les injonctions légales, ne pourraient pas devenir, ou être réputées importunes et véxatoires ? Et puis, une grande partie de la besogne aurait été faite par des individus qui n'auraient pas été rétribués, en apparence ; par ceux que M. Mondelet appelle *gardiens* des écoles. "Ces gardiens, dit-il, devraient avoir la disposition de tout ce qui appartient légalement à toutes les écoles de l'arrondissement, et de toutes les propriétés foncières qui en dépendraient. Ils verraient à faire observer toutes les dispositions de la loi concernant l'érection, la réparation et le chaullage des maisons d'école. Ils nommeraient les maîtres et maîtresses d'école. Ils seraient revêtus du droit et des moyens de renvoyer les maîtres et maîtresses d'école, pour cause de mauvaise conduite. Ils seraient tenus de faire un rapport annuel à l'inspecteur du district, et recommanderaient, lorsqu'il y aurait lieu de le faire, la formation de nouveaux arrondissement d'écoles." Les maîtres et maîtresses d'école ne devraient être payés que sur un ordre de leur part à cet effet.

Quant aux instituteurs, ou maîtres d'écoles élémentaires, leurs rétributions étaient petites, comme malheureusement elles l'ont toujours été, s'il fallait qu'ils se contentassent des sommes portées dans le tableau, ou "Apperçu des dépenses probables nécessaires au fonctionnement du système ;" mais ces chiffres peuvent n'indiquer qu'une partie de leurs émolumens ; c'est du moins ce qu'il doit paraître raisonnable de penser, après avoir lu les paragraphes suivans :

"Tous les instituteurs de l'un et de l'autre sexe devraient être rémunérés convenablement. Rendez l'état respectable, aux yeux du public, vous aurez alors pour maîtres des hommes respectables, l'éducation acquerra un caractère d'élévation qui sera proportionné à

à celui des individus qui seront appelés à prendre part au fonctionnement du système ; et au lieu d'avoir des maîtres ignorants et immoraux, et conséquemment des écoliers ignorants et immoraux, nous verrons, avant qu'il soit longtems, en opération, un bon système d'éducation, dont l'administration honnête et énergique donnera une vie nouvelle à la société, et assurera la prospérité du pays.

“ Il ne peut y avoir d'état plus honorable et plus utile que celui d'un instituteur qualifié ; on devrait le regarder comme le gardien de la jeunesse, et l'honorer partout où on le rencontre. Ses efforts pour l'avancement intellectuel et moral de la jeunesse sont au-dessus de tout éloge : l'influence qu'ils sont destinés à exercer sur toute la société et sur les destinées d'une nation sont sans bornes.”

Nous ne parlons, au reste que des maîtres des écoles élémentaires, comme ne paraissant pas, au premier coup d'œil, devoir être rétribués convenablement ; quant au salaire des professeurs des écoles normales, il est porté à £300 dans l'Apperçu.

Les fonds pour le paiement des officiers ci-dessus et autres, et des instituteurs, et pour la construction et l'entretien des maisons d'école, devaient, dans le plan de M. Mondelet, être fournis en partie par la province, et en partie par les habitans, cotisés ou taxés directement.

Il est juste que les parens paient pour l'instruction qu'ils font donner, et qu'ils sont moralement obligés de faire donner à leurs enfans ; mais nous ne savons comment nous devons entendre ce que dit M. Mondelet, à la page 21e, que “ la négligence ou l'indifférence des parens pourrait être corrigée par le moyen d'une taxe directe, et d'amendes, dans le cas où ils négligeraient d'envoyer leurs enfans à l'école, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize.” Sans doute M. Mondelet ne veut pas dire qu'un père de famille sera tenu, à peine d'amende, d'envoyer en même temps tous ses enfans, en eût-il dix ou douze, à une école élémentaire ; de les y envoyer tous des l'âge de cinq ans, demeurât-il à une lieue de la maison d'école, et de les y tenir tous jusqu'à l'âge de seize ans, c'est-à-dire pendant onze années entières. M. Mondelet entend évidemment que les enfans iront à l'école le temps qu'il faudra, les uns après les autres ; mais l'âge de cinq ans, celui de six, celui de sept même, nous semble beaucoup trop tendre, dans la plupart des enfans, pour faire plusieurs fois par jour, des marches d'une lieue, ou même d'une demi-lieue, dans nos rigoureuses saisons de la fin de l'automne, de l'hiver et du commencement du printems ; car ce ne sont pas tous les pères qui pourraient épargner à de jeunes enfans ces longues marches, au moyen de voitures et de conducteurs toujours prêts. A seize ans, il pourrait être un peu tard pour commencer à travailler sur une

terre, ou pour entrer en apprentissage. Il vaudrait pourtant mieux aller à l'école jusqu'à cet âge que de rester dans l'ignorance, ou avec un commencement d'éducation trop faible pour être profitable.

M. Mondelet est d'avis qu'à l'exemple de ce qui a été recommandé et est maintenant pratiqué dans quelques unes des républiques voisines, il soit formé des bibliothèques d'écoles primaires, particulièrement pour l'usage des enfans dont les parens ne sont pas assez riches pour leur acheter des livres. "L'importance des bibliothèques des écoles primaires, dit-il, et la facilité avec laquelle on pourrait les établir ici, comme on l'a fait dans l'état de New-York, n'échapperont, j'ose l'espérer, à l'attention d'aucun membre intelligent de la société."

Nous ne pourrions, sans trop allonger cet article, rapporter tout ce que nous trouvons de maximes ou de raisonnemens à approuver dans l'ouvrage de M. Mondelet : nous pourrions citer un grand nombre de nos compatriotes, tant ecclésiastiques que laïques, comme ayant donné, en différentes localités, des preuves manifestes de leur zèle pour l'instruction de notre jeunesse, et conséquemment pour l'honneur de notre pays : nous avons parlé, dans notre avant-dernier numéro, des travaux et du zèle bien connu de M. Perault pour l'éducation : celui de M. Mondelet ne nous paraît pas moindre : ce zèle se montre ardent, véhément même, depuis la première de ses lettres jusqu'à la dernière ; et peut-être ne le fallait-il pas moins extraordinaire pour produire l'effet désiré ; car, si nous ne nous trompons pas, quelques unes des suggestions de M. Mondelet ont été adoptées dans la dernière loi sur l'éducation. C'est du moins ce que nous avons cru voir dans l'excellent précis que M. CHAGNON a donné de cette loi, ainsi que de plusieurs autres de la même date. Une chose certaine, c'est que le système était fort du goût de feu Lord SYDENHAM, qui souscrivit, dans le temps, pour un nombre d'exemplaires de la brochure.

## FRÉDÉRIC-GUILLAUME II.

FREDERIC n'étant encore que prince royal, passa quelques jours à Bonn avec son père. L'électeur Clément-Auguste, de la maison de Bavière, les traita avec toute la magnificence possible. Entre autres amusemens on leur donna un bal. FREDERIC GUILLAUME I était toujours fort mal habillé : il portait un uniforme aussi long-tems qu'il pouvait ; et quand il faisait faire un habit neuf, on y mettait les boutons du vieux. Le prince royal n'était guère plus élégant ; d'ailleurs il était fort triste, et il ne trouvait aucun plaisir à tous ces divertissemens. Le roi s'en étant aperçu, lui demanda la raison de sa tristesse, et pourquoi il ne dansait pas. Frédéric

baissa les yeux, et regarda son habit tout usé. Le monarque lui appliqua un vigoureux soufflet devant la compagnie, puis il le poussa au milieu de la salle, en lui disant : “ Allons, allons, marche. ” Des larmes coulèrent des yeux du prince ; mais il lui fallut prier une dame, et danser avec elle.

Frédéric-Guillaume Ier. mettait souvent le prince royal aux arrêts : une fois, l'officier chargé de veiller sur lui eut ordre d'ôter la lumière de sa chambre dès que huit heures seraient sonnées. Son père, qui connaissait son goût pour l'étude, voulait augmenter par là sa punition. A huit heures, l'officier se présente ; le prince le prie instamment de lui laisser la lumière, pour achever la lecture d'un livre qu'il avait à la main. “ Non, répondit l'officier, cela ne se peut pas. ” Il éteignit la chandelle, mais assitôt il la ralluma, en disant : “ On m'a ordonné de la souffler ; mais on ne m'a pas défendu de la rallumer. ” Lorsque Frédéric fut monté sur le trône, cet officier ne reçut aucune récompense.

Le grand Frédéric ne pouvait souffrir qu'on fit la moindre plaisanterie sur son père en sa présence. Il apprit un jour qu'il y avait à Potzdam un vieux invalide qui avait servi sous son grand-père FREDERIC Ier : il le fit venir, et lui parla longtems de son père. Le vieillard, excité par cette affabilité, et voulant amuser le roi, lui dit : Sire, il faut que je conte à votre majesté une plaisanterie du roi votre père, lorsqu'il n'était encore que prince royal. Il allait un jour de Berlin à Potzdam, avec le prince DESSAU ; sur la route, ils trouvèrent un pâtre qui s'était endormi auprès de son troupeau, et ils s'amuserent à couper la queue à ses vaches.— Cela n'est pas vrai, ” dit le roi d'un ton sérieux. Aussitôt il se tourna vers un de ses gens, et lui dit : “ Qu'on donne dix écus à cet homme ; et il se retira.

Rien n'était plus à charge à Frédéric II. que les cérémonies ; il les évitait autant que cela lui était possible. Lorsqu'il fut à Königsberg, pour recevoir les hommages des Prussiens, il mena avec lui le marquis d'ARGENS, et le pria de lui dire comment on faisait en France, en de pareilles circonstances, afin qu'il s'y conformât. Quand la cérémonie fut finie, il demanda au marquis s'il s'en était bien tiré. “ Fort bien, dit celui-ci ; mais je connais quelqu'un qui s'en acquitte encore mieux.—Et qui donc ? demanda le roi.—Louis XV. répondit d'Argens.—Et moi, dit le roi, je sais quelqu'un qui s'en tirerait encore mieux que Louis XV.—Et qui donc, demanda le marquis, à son tour.—BARON. ” (le comédien).

Un domestique du grand Frédéric vint un jour le servir avec un habit élégant, couleur de chair ; il croyait plaire au roi par cette parure, parce que c'était sa couleur favorite. Frédéric fit semblant de ne pas le voir. Notre homme s'aperçut bien qu'il s'était trompé ; il sortit, et revint en habit simple. Alors Frédéric lui dit d'un air affable : “ Dis-moi, mon ami, qui est ce fat qui a paru à Sans-Souci en habit couleur de chair. ”

Frédéric II. saluait ordinairement tous ceux qu'il rencontrait. Il se plaignit un jour à table, de ce que, lorsqu'il était à Berlin, il fallait qu'il eût toujours le chapeau à la main. Le baron de Pöhlitz lui répondit : « Eh ! Sire, pourquoi saluez-vous tous ceux qui vous saluent ?—Et pourquoi pas, répliqua le roi : ne sont-ils pas tous des hommes comme nous ? »

L'anecdote suivante fera juger du sang-froid inaltérable et de la dignité que Frédéric savait toujours conserver dans les audiences qu'il donnait.

Deux paysans de Poméranie s'étaient rendus à Potsdam, pour lui présenter un placet. Ils s'adressèrent à un grenadier de la garde, et lui demandèrent les moyens de parvenir jusqu'à sa majesté. « Rien n'est plus aisé, leur dit le soldat ; mais gardez-vous de paraître coiffés comme vous êtes : personne ne peut se présenter devant le roi sans une grande frisure à haut toupet. » En même temps il leur indiqua un soldat perruquier auquel il donna le mot. Ces bonnes gens croient ce qu'on leur dit, et à force de graisse, de farine, d'épingles et de coussins, leurs épais et droits cheveux s'élevant pour la première fois sur leurs têtes, y forment un édifice aussi monstrueux que bizarre. On recouvre le tout d'une nouvelle couche de graisse et de farine, qui, à chaque mouvement leur retombe à gros flocons sur le visage, et dans cette mascarade, avec leurs pelisses de peau de mouton et leur bottes bourrées de paille, selon leur usage, nos deux énormes Poméraniciens se rendent au château. Ils entrèrent ; Frédéric paraît ; les domestiques se cachent le visage, pour étouffer leurs éclats de rire ; mais le prince, avec un air de bonté et de dignité royale, leur demande ce qu'ils veulent. Ils se plaignent de leur bailli. Frédéric les écoute, prend leur placet, promet de leur rendre justice, et résiste jusqu'au bout à la plus violente envie de rire. Il sut quels étaient les auteurs de cette burlesque plaisanterie, mais il ne songea pas même qu'ils méritassent une punition pour lui avoir manqué de respect.

Dans ses revues de Silésie, Frédéric II. avait logé plusieurs fois chez un curé (ou pasteur) de village, sans avoir vu le maître de la maison. Un jour, étant de bonne humeur, il le fit venir :

« Comment va M. le Curé, lui demanda-t-il ?—Fort mal.—Bon, bon, prenez patience ; vous serez mieux dans l'autre monde.—J'en doute ; je crains même d'y être plus mal.—Comment cela ?—Je vais le dire à votre majesté, si elle veut me faire la grâce de m'entendre.—Eh bien ! voyons.—J'ai deux filles, trois fils et une petite cure. J'ai cru appercevoir quelques dispositions dans les garçons, et je ne me suis pas trompé. J'ai employé tout ce que j'avais pour leur éducation ; je les ai envoyés dans les écoles et les universités, et ces dépenses m'ont obligé de faire des dettes. Mes enfans ont appris quelque chose, mais ils ne sont pas encore placés, et ils ne sauraient me rendre ce que je leur ai prêté. Les revenus de ma

cure ont diminué au lieu d'augmenter ; et je ne vois aucune espérance de payer mes dettes. Or, si je meurs sans avoir satisfait mes créanciers, votre majesté sait bien que je suis un homme damné sans miséricorde.—En effet, cela est malheureux ; je vous tirerai d'affaire. A quoi se montent vos dettes ?—A huit cents écus.—Je paierai cela, si vous pouvez me prouver que vos enfans sont bien élevés ; et puis j'aurai soin d'eux, et je serai augmenter votre pension. Mais où sont vos filles ?—Je les envoie toujours à la ville, lorsque sa majesté vient ici avec sa suite.—Ah ! ah ! c'est fort bien fait : qu'elles viennent me voir demain."

Le lendemain, le roi avait oublié les filles du ministre. Elles se présentèrent, et voulurent entrer malgré les domestiques, disant que le roi les avait fait appeler. Frédéric s'entretint pendant quelque temps avec elles ; il fit venir une marchande de modes, leur acheta quelques parures, et leur donna à chacune une petite somme. Les fils du pasteur, qui étaient en effet bien élevés, eurent des places ; les filles se marièrent ; et le roi disait en riant : " J'ai fait le bonheur d'un curé dans ce monde-ci et dans l'autre."

Un jeune officier prussien quittait quelquefois son uniforme, quoique cela fût défendu sévèrement, et mettait un habit vert pour aller à des parties de plaisir. Un jour qu'il croyait le roi absent, il va ainsi vêtu, se promener avec d'autres personnes, dans les jardins de Sans-Souci. Au détour d'une allée, il aperçoit le roi, qui le reconnaît à son épée qu'il avait eu l'imprudence de garder. " Qui êtes-vous, lui demanda Frédéric. Sire, répondit le jeune homme, en se remettant de sa frayeur, je suis un officier, mais je me promène ici incognito." Le roi se mit à rire, et lui dit : " Eh bien ! prenez garde que le roi ne vous voie." Et il passa son chemin.

Un jour, Frédéric II. vit de sa fenêtre une grande quantité de monde qui lisait une affiche : " Va voir ce que c'est," dit-il à un de ses pages. On vint lui dire que c'était un écrit satirique contre sa personne : " Il est trop haut, dit-il ; va le détacher, et mets-le plus bas, afin qu'ils le lisent mieux."

Quelqu'un dit un jour à Frédéric II. qu'un homme le haïssait mortellement, et qu'il ne cessait de dire du mal de lui. " A-t-il deux cent mille hommes, répondit Frédéric ; sans cela que voulez-vous que je lui fasse ?"

Frédéric II. étant un jour à regarder par une fenêtre, s'aperçut qu'un de ses pages prenait une prise de tabac dans sa boîte, qui était sur la table. Il ne l'interrompit point ; mais lorsqu'il se fut retiré de la fenêtre, il lui dit : " Cette tabatière est-elle de ton goût ?" Le page, tout honteux, ne voulait point répondre. Frédéric répéta la question. Le page ayant dit enfin qu'il la trouvait fort belle : " Eh bien ! lui dit le roi, prends-la ; elle est trop petite pour deux."

Un homme demandait une place au grand Frédéric ; il fut refusé, et lui écrivit à peu près en ces termes :

On dit, Sire, que vous me refusez telle place ; je ne saurais le croire, car vous me la devez, et vous voulez être juste. Hâtez-vous donc de faire votre devoir, et de vous justifier d'un soupçon qui vous fait injure."

Surpris de cette arrogance, le roi fit venir cet homme, et lui dit : "De quel droit me tenez-vous ce langage, et sur quoi fondez-vous vos prétentions?—Sur le besoin que j'en ai pour ne pas périr, répondit-il : c'est le premier des droits, et le plus sacré des titres." Frédéric se tut, et accorda la place demandée.

En 1753, un homme envoya au grand Frédéric le plan d'un ouvrage, en lui écrivant que VOLTAIRE et MONTESQUIEU l'avaient trouvé assez utile pour le revoir et le corriger : il ajoutait que ces autorités ne lui suffisaient pas, et qu'il aspirait à son suffrage. Frédéric lui répondit : "Vous êtes trop difficile ; les noms que vous me citez-là valent mieux que ceux de tous les rois de l'Europe ; j'accepte votre liste pour que mon nom soit mêlé avec le leur."

## ÉTUDES GRAMMATICALES.

Nous avons dit, dans notre troisième numéro, que nous parlerions du *MANUEL des difficultés les plus communes de la Langue Française*, publié à Québec, vers la fin de l'année dernière. Si un livre devait être utile, était nécessaire au pays, c'était celui-là sans contredit. Quoique spécialement "adapté au jeune âge," il est peu de personnes parmi nous à qui la lecture n'en puisse être profitable ; il en est peu qui n'y puissent trouver les moyens de rectifier quelque chose dans leur manière de parler ou de prononcer leur langue, ou du moins de se mettre en garde contre des manières incorrectes de s'exprimer, que pourrait faire contracter la fréquentation d'étrangers ou de personnes peu instruites. Une chose surtout qui doit recommander le livre, et contribuer à le rendre *populaire*, pour nous servir de ce terme, c'est que la métaphysique, les subtilités logiques ou grammaticales en sont généralement bannies, et qu'il est partout à la portée de l'intelligence des enfans et des personnes qui n'ont pas fait un cours d'études régulier. Mais comme un ouvrage de ce genre ne peut pas être parfait d'abord, et que la perfection, autant qu'elle est possible, y serait à désirer, nous prendrons la liberté de dire en quoi celui que nous avons sous les yeux nous a paru défectueux, et en quoi nous le croyons susceptible d'amélioration.

La première défectuosité que nous trouvons dans l'ouvrage en question, c'est que les temps primitifs des verbes y sont placés après les temps et les personnes qui en sont formés ; par exemple,

nous *absolvons*, vous *absolvez*, ils *absolvent*, j'*absolvais*, que j'*absolve*, avant *absolvant* ; nous *acquérons*, vous *acquérez*, j'*acquérais*, avant *acquérant*.

On sait que les personnes du pluriel du présent de l'indicatif, à très peu d'exceptions près, exceptions dont il n'eût été ni long ni difficile de donner le tableau; se forment du participe présent, en changeant *ant* en *ons*, *ez*, *ent* ; que l'imparfait du même mode se forme régulièrement du même participe, en changeant *ant* en *ais* ; excepté seulement, j'*avais*, je *savais*, qui ne sont pas formés, d'après la même règle, d'*ayant*, *sachant*, mais des participes surannés, ou maintenant inusités, (excepté le dernier comme adjectif), *avant*, *savant*. Le changement d'*ant* en *e* pour le présent du subjonctif, souffre un plus grand nombre d'exceptions.

Il est inutile de donner la suite des personnes qui se forment régulièrement de la première : c'est la règle qu'il faudrait donner, avec les exceptions. Une plus grande inutilité encore, une véritable redondance, c'est de donner le conditionnel après avoir donné le futur, et l'imparfait du subjonctif après le parfait ou le prétérît défini de l'indicatif, puisque les derniers temps se forment régulièrement des premiers, sans une seule exception ; d'où vient que si un verbe n'a pas de futur, ce qui est assez rare, il n'a pas de conditionnel, et que s'il n'a pas de prétérît défini, ce qui est plus commun, il n'a pas d'imparfait au subjonctif ; ou, en d'autres termes, que tout verbe usité au conditionnel et à l'imparfait du subjonctif, l'est aussi au futur et au prétérît défini de l'indicatif.

Un autre défaut du livre, c'est de ne pas donner toujours, lorsque la chose semblerait pouvoir se faire, le mot ou l'expression à employer, à la place du mot ou de l'expression qui y est réprouvée, et qui semblerait nécessaire, s'il n'y avait pas d'équivalent ; comme *chûte* de neige, *boîte*, ou plutôt *boîte*, *bordages*, *cassol*, ou *casseau*, *gausser* ou *gosser*, *pagée* (de clôture), &c.

L'auteur condamne comme ne se trouvant dans aucun dictionnaire des mots qui se trouvent au moins dans quelques uns, comme *picote*, *transvider*, &c., donnés comme synonymes de *variole*, *transvaser*, &c. Il veut à tort que d'autres mots, comme *plançon*, *ébaroui*, &c. n'aient pas le sens qu'on leur donne dans ce pays. Il laisse incomplète sa nomenclature de barbarismes et de locutions vicieuses, en omettant des termes dont le peuple se sert plus abusivement encore peut-être que des mots *germage*, *pelletier*, &c. tels que *abryer*, pour couvrir ; *acculer*, en parlant de souliers ou de bottes ; *appointer*, pour nommer ; *béati*, pour abattis ; *décolérer*, pour signifier cesser d'être en colère ; *ensarger*, *meulon*, pour meule ou meulcau (de foin) ; *mûre*, pour meuron ; *piler sur*, *veilloche*, pour veillote, &c. ; et les solécismes, *adresser*, *opposer quelqu'un*, au lieu de s'adresser, s'opposer à quelqu'un. Il ne parle point des anglicismes auxquels donne lieu parmi nous le mot

*aucun*, que quelques personnes emploient sans négation, dans le sens de *tout*, ou de *l'un quelconque*.

L'auteur est avec raison ennemi du néologisme, particulièrement de celui qui consiste à vouloir franciser sans nécessité des mots ou des tournures anglaises. "Un sage emploi de nouveaux termes, dit-il, et de mots anglais, là où la langue française n'en fournit pas d'équivalents, est permis, commandé même. Mais, hors les cas extrêmes, l'emploi de mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue. Déjà cet abus a envahi la portion instruite de notre société, et y fait des progrès alarmants; et pour comble de malheur, l'on porte quelquefois cette licence dans des écrits que d'ailleurs le génie ne désavouerait pas. Quant à l'emploi de mots purement anglais, là où il y a des termes en français qui leur correspondent, c'est une manie insupportable, c'est le comble du ridicule; et cependant combien de personnes, même d'éducation, qui tombent dans ce défaut! Telle dame ne peut manger de soupe qu'au *barley*! Tel monsieur vous prie de lui passer un *tumbler* pour boire du *brandy* avec de l'eau! Celui-ci vous demande, sans perdre son sérieux, si ces *patates* (pommes de terre) sont cuites au *steam*; celui-là, si vous n'avez *payé* une visite à monsieur un tel, &c. Qui ne voit la barbarie de ces expressions, l'impertinence de ce langage?"

Cela peut être aussi sagement pensé qu'énergiquement exprimé; mais s'il est des cas extrêmes, où il soit permis de se servir de termes nouveaux, pourquoi rejeter *atoca*, *pémîna*, par exemple, s'il était vrai qu'il n'y eût pas d'autres mots pour désigner les fruits ou baies que nous nommons ainsi en Canada, d'après les aborigènes?

"Suivant SARRASIN, cité par CHARLEVOIX," est-il dit dans le *Manuel*, "*atoca* est un mot indien qui désigne la baie de la canneberge. Cette baie que les Anglais appellent *Cranberry*, ne porte point de nom en français.

"*Pémîna*, que le vulgaire nomme *pinbina*, est l'obier du Canada. Le peuple appelle aussi *pinbina* son fruit. C'est à tort, parce que la baie que porte le *pémîna* n'a pas de nom en français."

Pour parler comme les logiciens, nous dirons, quant au *pémîna*, *distingo*: c'est à tort que le peuple prononce *pinbina*, *concedo*; ce serait à tort qu'il appellerait *pémîna* la baie de l'obier, ou de la viorne édule du Canada, *nego*.

"Il en est du *pémîna* (la viorne édule du Canada), dit l'auteur des *Questions Grammaticales*, (publiées dans la *Gazette de Québec*, en Mai et Juin derniers,) comme du cassis, ou cassis (groseillier à fruit noir); du bluet du Canada, (espèce d'airelle particulière à l'Amérique Septentrionale); des *atocas*, &c., dont les fruits portent les mêmes noms que les arbustes ou les arbrisseaux qui les produisent.

“BOISTE, LANDAIS, NODIER, et les auteurs du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, dit le même écrivain, désignent sous le nom d'*atoca* une espèce d'airelle canneberge, ou d'airelle de marais, propre à l'Amérique Septentrionale. Les auteurs de ces dictionnaires, ainsi que les habitans du Canada indiquent sous ce nom d'*atoca* et l'arbuste et la baie qu'il produit. Les mots anglais *cranberry* et *wortle-berry* ont une signification trop vague pour la désigner d'une manière bien précise.”

Peut-être serait-il à désirer que les *Questions Grammaticales*, ou *Remarques sur le Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, et les *Réponses de l'auteur* à ces Remarques, fussent publiées en une brochure de même format que l'ouvrage principal, pour pouvoir être consultées, ou comparées plus commodément.

Nous nous proposons de donner, dans nos prochains numéros, sous le titre de *Petit Dictionnaire Canadien*, les termes et façons de parler usités dans ce pays, qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires publiés en France, accompagnés d'exemples, et occasionnellement de remarques critiques, historiques, ou anecdotes.

## M É L A N G E S .

RAOUL SPIFAME.

LES projets de réformation de Raoul SPIFAME, rédigés en forme d'arrêts, sont annoncés par le titre de son livre, publié en 1556, comme un recueil de prétendus *actes rendus par le roy tres-chrestien HENRY II, en la justice royale, impériale et pontificale*, &c. ; car tel est la traduction libre du titre principal, imprimée au verso de ce titre, qui est en latin, quoique tout l'ouvrage soit écrit en français.

Ce livre étant fort rare, on l'a pris réellement dans les deux derniers siècles pour un recueil d'actes sérieux, et des jurisconsultes, peu versés dans la science bibliographique, l'ont cité de bonne foi entre LOISEL et DUMOULIN. On trouve beaucoup de bouffonneries et de déclamations satiriques dans cette singulière composition, mais on y remarque aussi des vues prophétiques, dont la civilisation plus avancée a fait son profit.

Entre autres améliorations d'intérêt public dont Raoul Spifame conçut l'idée et formula le projet, il demandait :

Le dépôt à la Bibliothèque du roi d'un exemplaire des livres nouveaux ;—la résidence des évêques ;—des chambres arbitrales de commerce ;—des commissaires de police pour les trente-deux quartiers de Paris ;—la suppression des enseignes en saillie ;—la destruction des chiens errans ;—des abattoirs hors des villes ;—la fixation du commencement de l'année au 1er. janvier (elle com-

monçait alors à Pâques);—une même mesure et un même poids pour tout le royaume;—un même droit et une même coutume;—une retraite pour les soldats invalides;—la construction de divers quais et ponts à Paris;—l'isolement des établissemens insalubres;—Et tout cela en 1556!

## DIPHTONGUE OI.

Dans un livre de Henri ESTIENNE, intitulé : *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguisé*, imprimé à Paris en 1579, on lit d'abord un avis que prononce en français burlesquement mêlé d'italien, un nommé Jean Franchet dit Philausone, gentilhomme *courtisanopolitois*; puis des doléances aux vrais courtisans, amateurs du naïf langage françois, et des reproches quelquefois assez rudes aux amateurs du françois italianisé.

“A vous tous,” dit l'auteur,

Qui lourdement barbarisant,  
Toujours j'allions, je venions dites....  
Et ce mot françois déguisans  
Par très sottie mignarderie,  
Aimez mieux que *français* on die,  
Pour ce que ce seroit pèscher,  
La bouche sucrée fascher  
De madame ou mademoiselle.

On voit ici (et l'auteur y revient fréquemment par la suite) qu'on commençait alors à prononcer les mots *Français*, *Anglais*, *je disais*, &c., ainsi que nous les écrivons aujourd'hui, et que beaucoup d'érudits, tels que Henri Estienne, regardaient cette innovation comme une faute grave.

On trouve la même plainte dans les Lettres familières de PASQUIER (livre II, lettres XII) qui fait observer qu'on ne doit pas prendre modèle de la vraie naïveté de notre langue à la cour, où elle se corrompt avec les mœurs.—Il y revient plus loin (livre III, lettre IV à M. Ramus) : “Le courtisan aux mots douillets nous couchera de ces phrases : *reyne, allèt, tenèt, menèt*... Ni vous ni moi, (je m'assure) ne prononcerons, et moins encores écrirons ces mots de *reyne, allet, tenèt, &c.*”

Suivant l'auteur de la *Grammaire des Grammaires*, “pour remédier à l'inconvénient des différents sons de la combinaison *oi*, un nommé BERAÏN, avocat assez obscur au parlement de Rouen, proposa, en 1675, d'y substituer la combinaison *ai*. Mais ce changement fut rejeté par les écrivains du siècle de Louis XIV.” L'Académie Française s'est prononcée en faveur de *ai*.

CLAUDE-SIMEON PASSEMAN.

DES l'âge de quatorze ans, pendant une assez longue convalescence, PASSEMAN choisit, pour se désennuyer, l'ouvrage de BRON sur les globes. Le fruit de ses lectures fut la construction d'une sphère. Sorti de l'étude d'un procureur, où il apprit à détester la chicane, on le jeta dans le commerce. Peu propre aux vues mercantiles, il n'en cultiva pas moins ses talens. Il fit un volume sur la manière de faire les télescopes : c'était encore un secret. Mais la réputation de M. Passeman ne commença que lorsqu'il eut présenté à LOUIS XV une pendule astronomique couronnée d'une sphère mouvante, qui fut placée dans un des grands appartemens de Versailles. Les révolutions des planètes y étaient si précises, qu'on ne trouvait pas, en trois mille ans, un seul degré de différence avec ses tables astronomiques. Ce chef-d'œuvre lui valut une pension de mille francs et son logement au Louvre.

La même année, il en fit une pour le grand Seigneur qui pouvait être mise sur son bureau. Au bas, d'un côté était le cadran, où il y avait un soleil de diamans, qui se levait et se couchait régulièrement, et de l'autre côté était représentée une lune avec un globe, dont la moitié éclairée était couverte de diamans blancs, et l'autre moitié obscure, de diamans bleus.

On lui en demanda une d'environ cinq pieds de haut : elle représentait les différens instans de la création réunis sous un même point de vue. C'était un présent que voulait faire M. DUPLÉIX au roi de Golconde, avec lequel il était très intimement lié. Elle revint à la vente de Dupléix. Le jour qu'on l'attendait à Trianon, l'auteur assistait au souper du roi. "Eh bien ! cette magnifique pendule est-elle arrivée, dit Louis XV ?—Non, sire, pas encore." Puis s'adressant au concierge : "Sans doute que M. Passeman couche ici ; je ne veux pas que, du temps qu'il fait, il retourne à Versailles."

Ce fut M. Passeman qui présenta au roi le premier baromètre de douze pieds de hauteur. Il fit un grand miroir ardent de glace, de quarante-cinq pouces de diamètre, qui fondait en trois secondes un morceau d'argent. La matière fondue tombe de sept pieds de hauteur dans un vase d'eau, et s'étend dans l'eau comme une toile d'araignée.

L'horlogerie lui doit beaucoup ; il a fait une pendule à équation qui va un an avec sept livres de poids. Ses montres à équation eurent l'agrément d'avoir le temps vrai et moyen. On se sert encore beaucoup de ses lunettes de poche.

Il eut le projet de faire venir les vaisseaux à Paris, comme de ce temps où SIGEFROI, en 884, suivi de quarante mille hommes du Nord, vint en faire le siège avec sept cents voiles, sans compter les barques. . . . Le capitaine BERTHELOT y vint de Rouen en sept jours avec un vaisseau de 160 tonneaux, de 55 pieds de quille et un mât de 80 pieds.—Mad. DE RENNEVILLE.

## ENTRÉE DES TROUPEAUX DANS LES ABATTOIRS.

On sait qu'il existe une société anglaise dont l'unique but est de prévenir et réprimer les actes de cruauté inutile commis contre les animaux. Cette société frappée des scènes tumultueuses et brutales qui ont souvent lieu à l'entrée des abattoirs, a fait dernièrement une expérience assez curieuse, dans le marché de Whitechapel, pour éviter aux troupeaux de moutons les coups de fouet et de bâton qu'ils s'attirent d'ordinaire, en refusant d'avancer, par suite de leur répugnance pour la vue du sang, et peut-être d'une sorte de pressentiment de la mort. Les sociétaires, après avoir couvert de claies et de paille les traces sanglantes du pavé, ont fait avancer, en tête des troupeaux, une peau d'agneau adroitement empaillée et montée sur des roulettes; aussitôt tous les animaux, comme les moutons de Panurge, se sont mis en marche, et ont suivi l'exemple de leur faux compagnon, sans aucune résistance, sans bruit et sans tumulte. Peut-être les bergers et les bouchers n'ont pas attaché une grande importance à la question de pitié, mais ils ont compris que cet expédient entraînait une économie de temps et de peine, et ils l'ont adopté. — *Magasin Pittoresque.*

## COMMERCE ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET SES COLONIES.

DANS un débat qui a eu lieu récemment dans le parlement de la Grande-Bretagne, au sujet des droits coloniaux, Lord STANLEY s'est exprimé comme suit :

« J'ai devant moi le compte du commerce entre la grande-Bretagne et ses différentes colonies. En 1837, le montant total des importations dans nos possessions de l'Amérique du Nord, a été de £3,844,000, et en 1838, de £3,648,000, ou en prenant le terme moyen des deux années, sur le pied de £3,700,000 par année : et sur cette somme, il n'y eut, chaque année, que pour la valeur de £700,000 provenant de pays étrangers, le reste étant un commerce exclusivement entre nos mains, et le produit de manufactures anglaises.

« Le montant total du commerce de nos possessions coloniales avec le Royaume-Uni, comprenant les importations de l'Amérique Britannique du Nord, des Antilles Anglaises et de l'Australie, n'a pas été de moins de £10,261,000, en 1837, et de £10,580,000, en 1838, et il n'y a qu'environ £200,000 à déduire de ce montant, comme ne venant pas directement de la Grande-Bretagne, et n'étant pas le produit des manufactures anglaises. Les retours ou importations de nos colonies ont été, en 1837, de £11,560,000, et en 1838, de £12,540,000, et ces importations vont toujours en augmentant. Comparé à ce commerce, à quoi se réduit celui que nous faisons avec quelque nation que ce soit ? Dans l'Amérique Septentrionale Britannique, dont la population n'excède pas £1,340,000 âmes, il y a eu une consommation de nos manufactures au taux

de 36s. par tête, tandis que dans les Etats-Unis, peuplés de 17,000,000 d'habitans, la consommation des marchandises anglaises n'a pas excédé £7,235,000, ou le taux de 8s. 5d. par individu. Je ne veux point déprécier le commerce avec les Etats-Unis ; au contraire, je désire le voir s'augmenter et s'étendre ; mais si nos importations de ce pays ont augmenté, nos exportations ont diminué : en 1839, nous avons acheté des Américains des manufactures pour la valeur de 60,000,000 de dollars, et ils en ont acheté de nous pour la valeur de 65,000,000 ; mais en 1840, nous ne leur en avons vendu que pour 33,000,000 de dollars."

#### SUCRE D'ASPHODELE.

*L'Industriel alsacien* parle d'un essai qui a été fait dans la raffinerie royale d'Athènes, et qui semble promettre les plus heureux résultats. On a extrait le jus de la racine d'asphodèle, liliacée qui croît en abondance dans toute la Grèce, et le sucre qu'on en retire est non seulement d'une qualité excellente, mais il se trouve encore en quantité six fois plus grande que dans la betterave. Le roi de Grèce a été si satisfait des échantillons du sucre d'asphodèle qui lui ont été présentés, qu'il a promis de protéger et d'encourager sous tous les rapports cette nouvelle branche d'industrie.

#### DENTITION EXTRAORDINAIRE.

On écrit de Venise : "Il n'est bruit ici que d'un phénomène physiologique qui est peut-être sans exemple, le renouvellement complet de la denture en une personne âgée de quatre-vingt-dix ans révolus, la sœur Théodosia, du couvent de Carmélites de notre ville ; et ce qu'il y a de encore de remarquable, c'est que la même religieuse avait aussi vu se renouveler toutes ses dents à l'âge de quarante-sept ans et à celui de soixante-trois ans ; de sorte qu'elle a éprouvé la dentition cinq fois dans sa vie. Le médecin en chef de l'infirmerie du couvent des Carmélites, M. Gian-Battista PODRACCA, qui est maintenant âgé de quatre-vingt-sept ans, et qui a été attaché à cet établissement pendant cinquante-deux années, vient de publier, sur les trois reproductions extraordinaires de dents chez la sœur Théodosia, une brochure en langue latine, dont il se propose d'adresser un exemplaire aux principales Académies de médecine."

#### UN ACTE DE JUSTICE INDIENNE.

Un journal de l'Ouest cite un fait récent qui caractérise vivement les mœurs des Indiens. Deux hommes de la nation des Winébagos se querellent, en viennent aux mains, et dans la lutte un d'eux tombe frappé d'un coup de poignard. Le meurtrier est immédiatement poursuivi : il fait pour échapper des efforts inouïs ; mais voyant enfin qu'il lui était impossible de ne pas être pris, il vient se livrer lui-même, retourne fort tranquillement sur ses pas, puis, arrivé sur le théâtre de la rixe, il s'assied sur le corps de sa victime.

Les parens se mettent en devoir de l'attacher à ce cadavre ; quelques voyageurs interviennent et plaident en faveur du prisonnier qui, d'après eux, n'a fait que se défendre. On leur répond que si les hommes blancs consentent à payer quinze piastres à la mère du défunt, on laissera aller le meurtrier ; sinon il faut qu'il meure. Les voyageurs malheureusement se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire à leur demande, et sont forcés d'abandonner le sauvage, qu'ils avaient voulu sauver. Ce dernier, durant les pourparlers qui venaient d'avoir lieu, restait tranquillement assis sur le corps de son ennemi, fumant son calumet avec autant de quiétude et d'indifférence que s'il ne se fût pas agi de sa vie. Lorsqu'on lui annonce qu'il faut mourir, son sang-froid ne se dément pas ; il ôte un instant son calumet de sa bouche, pour pousser le cri ordinaire : " Ugk !" puis il se livre à l'exécuteur. Celui-ci se place derrière lui, et d'un seul coup de hache lui abat le bras droit à la hauteur de l'épaule. L'Indien reprend son calumet comme si de rien n'était, et continue à fumer ; d'un second coup l'exécuteur lui abat le bras gauche ; et l'Indien ne bronche pas, et pas un muscle de son visage ne trahit la souffrance ! Un troisième coup de hache le renverse à terre, et cependant il n'a rien perdu de son air indifférent et stôïque. Il est alors achevé par les parens de sa victime, et meure sans donner le moindre signe de faiblesse. Que de courage et de cruauté tout à la fois chez de pareils hommes !— *Abeille de la Nouvelle-Orléans.*

#### LA TEMPERANCE ET LES EAUX DE CALEDONIA.

On rapporte un cas récent, qui irait à ajouter un nouveau mérite à ces eaux dont l'on fait un rapport si favorable, celui d'aider à la cause de la tempérance. L'influence des sociétés de tempérance a opéré des merveilles dans la cure du mal moral causé par l'intempérance, mais leur action ne peut aller jusqu'à guérir les désordres physiques que cette malheureuse passion produit chez l'homme, et c'est ce que peuvent les eaux de Caledonia. Il est arrivé récemment à Caledonia un malheureux qui, par l'usage immodéré des boissons fortes, en était arrivé au point que son estomac rejetait tout ce qui n'était pas alcoolique ; cas désespéré. On réussit à lui persuader de ne boire que de l'eau minérale, et il ne tarda pas à sentir que cette boisson salutaire rendait à ses organes le ton qu'il ne trouvait auparavant que dans les breuvages spiritueux. En peu de jours un changement notable s'opéra chez lui ; les symptômes alarmants que présentait son état en arrivant disparurent, et il laissa Caledonia en bonne santé, tempérant et résolu de continuer à l'être.

— *Le Canadien.*

#### SENTENCE.

IL y a des *savans* qui n'ignorent rien, si ce n'est leur *ignorance*.

— *ZIMMERMANN.*

## NOS ARTISTES ET ARTISANS

## QUATRIÈME ARTICLE

SALOMON, roi d'Israël, ayant prié HIRAM, roi de Tyr, qui avait été l'amî de DAVID, son père, de lui envoyer un ouvrier habile à travailler l'or, l'argent, l'airain, le fer, &c., le monarque tyrien lui en envoya un qui se nommait HIRAM, comme lui, et qu'il appelle son père, probablement à cause de son âge avancé, ou de l'estime et du respect dont il l'honorait. Hiram fut probablement porteur de la lettre de son souverain au fils de David, laquelle était conçue en ces termes :

“ Je vous envoie un homme expert et habile, qui se nomme Hiram, et que j'honore comme s'il était mon père. Il est fils d'une femme israélite de la tribu de Dan, mais son père est tyrien. Il sait travailler en or, en argent, en airain, en fer, en pierres, en bois, en écarlate, en hyacinthe, en fin lin et en cramoisi ; il sait faire toute sorte de gravure, et le dessin de toutes les choses qu'on lui propose.”

Si Hiram excellait en tous ces genres de travail, s'il était en même temps excellent orfèvre, forgeron, sculpteur en pierre et en bois, architecte, machiniste, fondeur, mouleur, graveur, dessinateur, doreur, tisserand, teinturier, &c., car le détail des ouvrages qu'il fit, ou fit faire pour le roi d'Israël, est donné dans le livre des *Rois* et dans celui des *Chroniques* ou *Paralipomènes*, c'est bien l'homme le plus extraordinaire, ou du moins l'artisan le plus universel, pour ainsi parler, dont les annales des peuples fassent mention ; son mérite, comme tel, était inappréciable, ses talens étaient impayables ; il valait seul un grand nombre d'habiles ouvriers, en tout genre, et l'estime des rois et des peuples pour lui devait être sans bornes, eu égard surtout au temps où il vivait.

Depuis le temps d'Hiram et de Salomon, les ouvriers habiles sont devenus plus communs chez les peuples civilisés ; le travail s'est divisé ; les orfèvres n'ont plus été tisserands ni teinturiers ; les forgerons ont cru pouvoir abandonner à d'autres le dessin et la gravure ; loin qu'un même homme ait cru pouvoir travailler en même temps tous les métaux, et de toutes les façons le bois ou la pierre ; le fer, par exemple, a donné des forgerons, des serruriers, des armuriers, &c. ; le bois, des charpentiers des menuisiers, des charrons, des carrossiers, des tourneurs, des sculpteurs, des ébénistes, &c. ; la pierre, des lapidaires, des statuaires, des sculpteurs, des maçons, &c. Les peaux des animaux emploient des tanneurs, des corroyeurs, des fourreurs, &c. le chanvre, le lin, le coton, la laine, la soie, ont fait naître une diversité d'arts et métiers. On est maintenant persuadé que pour exceller, il faut se borner à un seul art, ou à un seul métier, à moins que, si l'on en exerce

plusieurs, ils aient entr'eux une grande analogie, comme ceux du forgeron et du serrurier, du charpentier et du menuisier, &c. Si un même individu exerce bien plusieurs arts différents, il y a du génie, une industrie plus qu'ordinaire.

Nous avons ici, depuis un grand nombre d'années, un machiniste ou mécanicien français, M. J. M. ARNAULT, dont l'habileté serait appréciée partout, et dont les annonces dans les gazettes marquaient un savoir-faire varié d'une manière presque étonnante ; mais M. Arnault est sur le point de laisser le Canada, nous dit-on, pour s'en retourner dans son pays natal. C'est de la famille GOSSELIN que nous voulons parler dans cet article, de la famille de ce nom qui, de temps presque immémorial, a fourni au pays des ouvriers qui ont travaillé le fer, le cuivre, le bois, comme forgerons, serruriers, armuriers, mécaniciens, avec une habileté qui a toujours été remarquée, et quelquefois admirée. Tout le monde a entendu parler de M. Gabriel GOSSELIN, mort à Montréal, il y a un certain nombre d'années, et dont la réputation, comme un des plus habiles artisans que nous ayons eus, s'étendait dans tout le pays. M. Félix GOSSELIN, son frère cadet, décédé le printemps dernier, ne le cédait point à son aîné en habileté, si même il ne le surpassait pas en quelque chose. Quelques unes des balustrades de notre ancienne église paroissiale, remarquables par la régularité, la symétrie, le bon goût, étaient, nous dit-on, son ouvrage. Il y en a encore une partie au jubé de l'église de Bonsecours : le reste a probablement été vendu à quelque fabrique de la campagne. Ne se bornant pas au travail qu'exigeaient ses divers métiers, M. F. Gosselin s'occupait parfois de petits ouvrages qui indiquent une application au travail, une patience, et surtout une dextérité peu ordinaires : nous avons vu de lui une commode, un secrétaire en bois d'acajou, avec poignées d'ivoire, qui par le fini du travail et la petitesse des dimensions, pourraient être appelées de l'ébénisterie en miniature, ou plutôt de petits bijoux. Un autre ouvrage en diminutif bien capable de donner une idée juste et avantageuse de la dextérité de M. F. Gosselin, c'est un petit navire (trois-mâts), que nous nous rappelons d'avoir vu suspendu à la voute de l'église de St. Philippe, et dont il avait fait cadeau au curé de cette paroisse, feu M. PIGEON. Tout y était dans les formes et les proportions et sous les couleurs requises, mâts, cordages, voiles, ancres, canons, matelots, &c. Il est . . . . quoi ? une machine ? non, ce n'en est pas une : ce n'est pas non plus un instrument : comment donc l'appellerons-nous ? une chose ; ce mot est quelquefois commode pour se tirer d'embarras ; oui, mais c'est une chose *mystérieuse, énigmatique*, un véritable nœud gordien. On la pourrait donner en quatre, en vingt, en cent, à cent personnes, sans peut-être obtenir le mot de l'énigme : eh bien ! il a suffi à M. F. Gosselin que cette chose lui ait été montrée un soir, pour que, le lendemain

mâtin; il en montrait une dé-sa façon sensible; ou même plus compliquée.

M. F. XAVIER GOSSELIN, armurier, &c., demeurant rue Bleury, fils de M. F. Gosselin, a hérité de l'habileté et de la dextérité de son père et de son oncle. Il a compliqué encore davantage la chose énigmatique; *the puzzling thing*, comme diraient les Anglais; quo nous venons de mentionner. Une petite table à cartes d'acajou, que nous avons vue chez lui, nous a semblé comme une petite merveille, par l'élégance du dessin, le fini du travail, la délicatesse de la sculpture de son pied unique. Que dirons-nous d'un petit couteau d'acier d'environ un pouce de longueur avec le manche? que c'est un petit bijou; comme les meubles mignons, ou en miniature, dont nous avons parlé plus haut.

Un curé d'autrefois, feu M. C. . . . ; disait facétieusement des frères G. et F. Gosselin, que leur esprit était dans leurs doigts: peut-être se serait-il exprimé plus correctement, ou d'une manière plus conforme à la vérité, en disant que la dextérité de leurs doigts correspondait parfaitement à la sagacité de leur génie.

## FACÉTIES, BONS-MOTS, QUI-PRO-QUO, &c.

ARCHELAUS ayant fait appeler un barbier grand parleur; celui-ci lui demanda comment il voulait qu'il le rasât.—“En silence,” répondit le philosophe.

Le juge JEFFREY voyant un jour parmi les accusés un homme extrêmement barbu, il lui dit: “Si votre conscience est aussi chargée que votre barbe, elle doit vous peser beaucoup.—Si vous mesurez les consciences par la barbe, répondit l'homme, vous n'en avez pas du tout.”

Lord STANLEY s'étant présenté un jour en habit de bourgeois, pour avoir une audience privée de JACQUES I, roi d'Angleterre, un élégant; compatriote du roi, lui refusa l'entrée de sa chambre. Jacques ayant ouvert pour connaître la cause de l'altercation qui s'en suivit, “Sire, lui dit Stanley, ce drôle d'Ecossois a refusé de me laisser voir votre majesté.—Cousin, dit le roi, comment le punirai-je? voulez-vous que je l'envoie à la Tour?—Oh! non, mon roi, répliqua lord Stanley; infligez-lui un châtement plus sévère; renvoyez-le en Ecosse.”

Sir JOHN DAVIS, écrivant du pays de Galles à JACQUES I, lui dit: “Très-puissant prince: la mine d'or qui a été découverte dernièrement à Ballycurry, se trouve être une mine de plomb.”

A une grande revue de l'escadre de Portsmouth, en 1789, GEORGES III, qui était présent, remarqua un moussé qui montait dans les cordages avec une agilité qui étonnait tous les spectateurs; il dit à lord LOTHIAN, qui était près de lui: “J'ai beaucoup entendu

parler de votre agilité ; voyons un peu comment vous courrez après ce mousse.—Sire, répartit lord Lothian, mon devoir est de *suivre votre majesté*.”

“ M. PERR, ” dit un jour la duchesse de GORDON, “ je vous attends à *dîner* ce soir, à *dix* heures.—Madame, lui répondit le premier ministre, je ne puis avoir cet honneur, car je suis invité à *souper* chez l'évêque de Londres, à *neuf* heures.”

Un campagnard voulant complimenter le Dr. —, traducteur de *Juvenal*, lui dit : “ Ce qui me convainc de la fidélité de votre traduction, c'est que dans les endroits où je n'entends pas *Juvenal*, je ne vous entends pas non plus.”

Pendant son séjour à Vienne, NAPOLÉON jouait quelquefois au vingt-et-un : un soir qu'il avait beaucoup gagné, comme il ramassait les napoléons d'or, il en secoua une poignée dans sa main, en disant : “ Les Allemands aiment beaucoup ces petits napoléons, n'est-ce pas ?—Oui, Sire, répartit le général RARR, beaucoup plus qu'ils n'aiment le grand.”

Le père d'un étudiant irlandais, mécontent de la conduite de son fils, lui dit en colère : “ *Est-ce ainsi, pénélard, que tu m'as vu agir, quand j'étais à ton âge ?* ”

Un des courtisans de Napoléon haranguant Louis XVIII, en 1814, commença ainsi : “ Sire, votre génie et vos victoires.”... Un autre *lapsus lingua* à feu lieu dernièrement à Paris : un pair de France voulant apaiser sa femme jalouse et irritée, s'écria : “ Je vous assure, ma chère Fanchette”... oubliant que c'était le nom de la personne qu'elle soupçonnait être sa rivale.

HORACE WALPOLE rapporte d'un maire de Londres de son temps, qu'ayant entendu dire qu'un ami avait eu deux fois la variole et en était mort, il demanda s'il était mort la première, ou la seconde fois.

Après un combat de boxeurs, un Irlandais s'approcha de la chaise où le champion vaincu avait été placé, et lui dit : “ Comment vous portez-vous, pauvre ami ? voyez-vous encore de l'œil qui vous a été arraché ? ”

Un matelot qui avait servi sur le *Romney*, avec Sir Home POFFHAM, trouvant les perruques à la mode, à son retour de l'Inde, en acheta une rouge, avec laquelle il se pavana à Portsmouth, à la grande surprise de ses camarades. L'un d'eux, lui ayant demandé la cause du changement de couleur de ses cheveux, il répondit qu'il provenait de ce qu'il s'était baigné dans la *Mer Rouge*.

Un Sauvage se plaignait de la cherté de la boisson forte, chez un tavernier : celui-ci, pour en justifier le haut prix, lui dit qu'une tonne d'eau-de-vie coûtait autant à garder qu'une vache : “ Ta tonne, reprit l'indigène, peut bien boire autant d'eau qu'une vache, mais elle ne mangera pas autant de foin.”

A pat, an odd joker, and yankee more sly,  
 Once riding together, a gallows pass'd by;  
 Said the Yankee to Pat, 'If I don't make too free,  
 Give that gallows its due, and pray where would you be?  
 'Why, honey,' said he, faith, that's easily known;  
 I'd be riding to town, by myself *all alone*.

## PETITE CHRONIQUE CANADIENNE.

### FAITS DIVERS.

*Opération de la Cataracte.*—Le *Canada Times* signale le succès complet de cette opération par le Dr. MONROE, sur un malade de l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'épouse d'un nommé Antoine DESRIVIÈRES. L'opération a été faite par extraction, et c'est une des opérations les plus délicates. Il a été extrait de l'œil une boule blanche, de la grosseur d'un pois. C'est trois semaines après l'opération qu'a été constaté le résultat, et c'est le temps qu'il faut ordinairement pour s'assurer du fait d'une guérison complète.—*Le Canadien*.

Le *Newbrunswick* annonce que le Capitaine CRANBY, du Génie Royal, était arrivé au Nouveau-Brunswick, avec la mission de la part du Gouvernement, d'explorer la ligne d'un canal entre la Baie de Fundy et le Golfe St. Laurent. Cet ouvrage, dont l'utilité est connue depuis longtemps, ouvrira une nouvelle issue aux produits des pêcheries du golfe, et leur offrira un nouveau dépôt dans St. Jean, qui sous ce rapport pourra soutenir avec avantage la concurrence avec Halifax.

*Canal de Missiskoui.*—Le Bureau des Travaux Publics vient de charger M. FLEMING, Ingénieur Civil, des opérations et études préparatoires à l'ouverture de ce Canal.

*Phares.*—On annonce en même temps que M. ATHERTON, qui a présidé au placement des phares sur le Lac St. Pierre, est parti pour visiter la partie du fleuve au-dessous de Kamouraska, pour y choisir les sites les plus convenables pour y ériger des phares.

On lit dans un Journal de Kingston :  
 « Il est maintenant arrivé d'Angleterre un *steamer* de fer pour l'usage de la Marine Royale sur le Lac Ontario. Il est venu par morceaux, comme de raison; mais le gouvernement ayant envoyé des gens du métier, il va être monté immédiatement. Le vaisseau à bord duquel sont venus les matériaux de ce *steamer*, a apporté le mécanisme magnifique de la frégate à vapeur *Cherokee*, qui est maintenant presque prête à être lancée. Nous tenons d'une source sûre que les Lords de l'Amirauté se sont décidés à mettre l'éta-

blissement naval de la Pointe Frédéric sur un pied solide et permanent.”

*Nos Colleges.*—Nous sommes loin des temps où il n’y avait dans tout le Canada qu’un seul college, celui de Québec; du temps où l’institution qui est devenue le college de Montréal, n’était qu’une école secondaire. La population s’est beaucoup accrue depuis, il est vrai, mais le nombre des colleges a augmenté dans une proportion incomparablement plus grande. Le college de Nicolet a déjà près de 40 années d’existence: ceux de St. Hyacinthe, de Chambly, de Ste. Anne, de Ste. Thérèse, de L’Assomption, se sont élevés plus tard successivement. Les grandes écoles tenues par les Dames Ursulines et les Dames Hospitalières de Québec, et par celles de la Congrégation de Montréal, rivalisent, pour ainsi dire, avec les collèges, par l’élévation et la variété des objets de l’enseignement. Dans presque toutes ces institutions, le nombre des élèves augmente annuellement, la sphère de l’enseignement s’est agrandie considérablement depuis quelques années, et cette année encore a offert dans plusieurs de nouveaux progrès. Un de nos journaux dit du college de Montréal: “ Nous croyons que les habiles maîtres qui dirigent ce savant établissement méritent plus d’éloge encore cette année que de coutume, pour les progrès qu’ils ont fait faire à leurs élèves, dans certaines branches de l’éducation surtout, progrès qui ont dépassé toutes les espérances.” Un autre dit du college de Nicolet: “ L’année écoulée a apporté bien des changemens dans le cercle des études, qui en les subissant s’est agrandi et admirablement amélioré. Nous savons véritablement gré à ceux qui ont mission de diriger cet inappréciable établissement, d’avoir si bien compris combien l’extension qu’ils ont donnée à son cours d’enseignement, et la manière dont ils l’ont partagé, ont de bonheur pour donner au pays des citoyens comme il lui en faut dans cette époque de crise, de tourment social, et avec l’avenir qu’a l’origine française devant les yeux.” Un troisième dit du college ou séminaire de Québec: “ Cette année, comme toutes les autres années, nous avons une tâche bien douce et bien agréable à remplir, celle de parler d’une institution qui a donné tant d’hommes distingués à la patrie et à la religion, et qui chaque jour exprime son existence et fait sentir son influence par des bienfaits. Combien d’hommes distingués lui doivent ce qu’ils sont dans la société? Mais quel n’est pas l’étonnement de ces hommes, lorsque, chaque année, ils viennent être témoins de l’avancement des études et de la multiplication des connaissances qu’acquièrent les élèves de cette maison, dans laquelle ils ont reçu eux-mêmes la vie de l’intelligence! Jours heureux, disent-ils, jours heureux que nous n’avons pas vus! Nous sommes venus trop tôt. Sans doute que ceux qui viendront après eux exprimeront encore le même regret, parce que cette belle institution, qui remplit si noblement sa

mission, ne paraît pas vouloir s'arrêter sur la pente des progrès." Le programme des études suivies et la distribution des prix aux colleges, de St. Hyacinthe, de Chambly, de L'Assomption, &c. font voir évidemment que ces institutions s'étudient à suivre de près leurs devancières.

**Elections.**—Jacob DEWITT, Ecuyer, a été élu membre de la Chambre d'Assemblée pour le Comté de Leinster, et D. B. PAPI-NEAU, Ecuyer, pour celui de l'Ottawa.

---

NAISSANCES, MARIAGES, DECES, COMMISSIONS.

**Nés :** Le 7, à Phon. Thomas M'KAY, de New-Edinburg, un fils ;

Le 10, à H. F. CHARLEBOIS, Ecuyer, Notaire, de Vaudreuil, un fils ;

A Berthier, le 14, à D. M. ARMSTRONG, Ecuyer, une fille ;

Le 21, à A. MACPHERSON, Ecuyer, de Lancaster, un fils et une fille.

**Mariés :** Le 20 du mois passé, à Carlton King's, dans le comté de Gloucester, en Angleterre, Irwin GRANT DE LONGUEIL, Ecuyer, fils unique de M. le Baron de Longueil, à Dlle. HARRIET, fille cadette de feu F. C. COLMORE, Ecuyer ;

Le 26 du même mois, à St. Culthbert, Alexis PIET, Ecr., de Berthier, à Dlle. Eloïse CLEMENT ;

A St. Roch de Québec, le 16 du courant, M. Louis LEPROHON, Sculpteur, à Dlle Caroline LAPOINTE ;

Le même jour, à Kamouraska, Nazaire TETU, Ecuyer, à Dlle. Louise-Hélène, fille aînée de Paschal TACHE, Ecuyer, Seigneur du lieu ;

A Québec, le 23, M. Georges THOMAS dit BIGAQUETTE, Ebéniste, à Dlle. Adélaïde GREFFARD ;

A St. Gervais, le 26, M. Charles VAILLANCOUR, Marchand, de St. Roch, à Dlle. Louise-Émilie, fille de G. GAMELIN LAUNIERE, Ecuyer, Seigneur de St. Gervais.

**Décédés :** A Québec, le 3 de ce mois, Etienne Claude LAGUEUX, Ecuyer, âgé de 77 ans et 8 mois ;

A Montréal, le 8, Louis-Joseph-Edmond, enfant de M. L. S. MARTIN, Notaire ;

A Berthier, le 11, Marie-Anne-Ernestine, enfant de M. N. GAUTHIER, Marchand, âgée de 4 mois et 6 jours ;

A Montréal, le 13, Marie-Virginie-Emma, enfant de Joseph BOURRET, Ecr., Avocat, âgée de 22 mois ;

Le 26, à la Côte des Neiges, près de Montréal, à l'âge de 55 ans, M. John GIBB, natif d'Ecosse ;

Le même jour, à Beauport, Dlle. Athalie DEELOIS, âgée de 36 ans.

**Erratum.** Dans le dernier No., au lieu de J. BARY, lisez J. CARY.

**Commissionnés :** William RAWSON, Ecuyer, Secrétaire Civil ;

Les honorables Robert DICKSON, Amable DIONNE, Joseph DIONNE, George J. GOODHUE, Levis P. SHERWOOD, William WALKER et Simeon WASHBURN, Conseillers Législatifs ;

Augustus COFFIN, Ecuyer, Magistrat de Police pour le District de Montréal ;

J. B. LAVIOLETTE, Ecuyer, Juge de Paix et Magistrat Stipendiaire sur la ligne du Canal de Beauharnais ;

Benjamin TREMAIN, Ecuyer, un des Commissaires du Canal de Chambly, à la place de feu Phon. Samuel HATT ;

Alexander STEWART SCOTT, Ecuyer, Greffier de la Cour d'Appel ;

M. Henry MEYER, Notaire, pour le Canada Est.